



## SOMMAIRE

	Page
Point 14 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (suite) :	
a) Rapport de l'Agence;	
b) Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire .	833

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique  
(suite) :

- a) Rapport de l'Agence;
- b) Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

1. M. MARINESCU (Roumanie) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer à M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nos remerciements pour l'excellent rapport qu'il a présenté sur les activités de l'Agence en 1980<sup>1</sup>.

2. En souhaitant à M. Eklund longue vie en parfaite santé, je désire l'assurer qu'il a laissé parmi nous l'image inoubliable d'une activité infatigable qu'il a déployée avec une remarquable compétence, au sein d'une organisation qui lui doit beaucoup.

3. Je saisis cette occasion pour renouveler nos félicitations au nouveau Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, dont les qualités réputées de diplomate, de négociateur et de juriste sont autant de prémisses pour une activité que nous voudrions fructueuse et couronnée de succès dans la fonction de haute responsabilité dont il a été investi.

4. L'examen du rapport d'activité de l'AIEA nous permet, comme chaque année, une évaluation d'ensemble de l'activité déployée par l'Agence de Vienne qui occupe une place de choix dans le contexte international. En effet, il n'y a peut-être pas de domaine où la dualité de la science et de la technologie, source de progrès et de civilisation et, en même temps, instrument de création d'armes de destruction massive, n'apparaisse avec autant de force dans la vie de chaque nation de la communauté internationale. En se référant à ce problème, dans le message adressé le 3 septembre dernier aux participants au Symposium interna-

tional « Les hommes de science et la paix », qui a eu lieu à Bucarest les 4 et 5 septembre, le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu, soulignait :

« Voilà pourquoi les hommes de science ont, plus que jamais, le devoir de faire entendre énergiquement leur voix et de tout mettre en œuvre pour que les merveilleuses conquêtes du génie humain ne servent plus à la fabrication des armes de destruction massive, aux préparatifs de guerre, à la politique d'agression, de force et de domination. La plus noble mission des savants, des chercheurs de tous les domaines et du monde entier, est de faire que tout le potentiel de la science et de la technique contemporaines soit consacré au progrès, au bien-être, à la liberté et à l'indépendance des peuples, à la garantie du droit suprême des hommes à la vie, à la paix. » [Voir A/36/528 et Corr.1, annexe I.]

5. Dans les conditions d'intensification de la crise de l'énergie, de la crise économique mondiale en général, c'est à la science et à la technologie nucléaire que revient le rôle particulièrement important de mettre à la portée de tous les peuples l'unique source nouvelle d'énergie qui, à l'étape actuelle, se prête à l'exploitation industrielle et peut effectivement aider le processus du développement économique et social de tous les Etats, et en premier lieu des Etats en développement.

6. Le caractère dualiste de l'énergie atomique fait que son impact sur le progrès de la communauté humaine ne peut s'exercer pleinement tant qu'on assiste à l'accélération si inquiétante de l'escalade aux armements, à l'accumulation d'arsenaux, surtout nucléaires, capables de détruire la planète entière, à mettre en danger l'existence même de la civilisation humaine. Aussi, estimons-nous que l'AIEA, afin de mener à bien le mandat qu'on lui a confié, peut et doit apporter une contribution résolue aux actions de l'Organisation des Nations Unies et des organisations de son système, à celles d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, de l'opinion publique en général et des savants au premier chef, à l'arrêt de la course aberrante aux armements et tout d'abord aux armements nucléaires.

7. Fidèle à sa position de principe de répudier l'emploi de la force, les actes d'agression, les attaques armées dirigées contre des Etats souverains, la Roumanie a condamné de manière ferme l'attaque de l'aviation militaire israélienne contre le centre iraquien de recherche nucléaire près de Bagdad. A l'instar de nombreux autres Etats et de l'opinion mondiale, nous avons considéré que cet acte inadmissible d'agression d'Israël représente une grave violation des normes et des principes du droit international, que rien ne pourrait justifier. En même temps, cet acte inexcusable attire l'attention sur le caractère inadmissible de toute action visant à restreindre l'exercice du droit inaliénable de chaque pays à l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, partie intégrante de son droit au développement.

8. La Roumanie a présenté de façon détaillée ses appréciations au sujet de l'activité de l'Agence pour l'année 1980 lors de la récente Conférence générale, à Vienne. Tout

comme d'autres délégations, nous estimons que le rapport pour l'année précédente reflète dans son ensemble l'important apport de cette organisation afin « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier », tel que le prévoit l'article II du statut de l'AIEA.

9. Dans ce sens, nous aimerions souligner les aboutissements et les préoccupations soutenues de l'Agence au sein des programmes concernant l'énergétique nucléaire, la sécurité nucléaire, la formation de cadres nationaux pour les recherches et applications de l'énergie atomique dans l'industrie, l'agriculture et la médecine, la protection contre les radiations, l'environnement et l'octroi d'assistance technique.

10. Notre délégation désire relever également la nécessité de promouvoir conséquemment une politique d'intensification de l'emploi des fonds dont dispose l'Agence pour des actions destinées à l'accomplissement de sa fonction fondamentale qui consiste à promouvoir la coopération internationale et à appuyer les efforts des Etats membres, en premier lieu des pays en développement, et tout spécialement pour l'introduction et le développement de l'énergétique nucléaire.

11. C'est l'une des fonctions essentielles de l'Agence d'assurer l'accès large et sans entrave de tous les pays, et tout d'abord des pays en développement, à la technologie, aux matériaux et aux équipements nucléaires. Selon notre opinion, c'est une grave anomalie que nombre de découvertes scientifiques dans le domaine nucléaire continuent de faire l'objet d'une politique de monopole, sous prétexte de prévenir la prolifération des armes atomiques. Il ne peut exister le moindre doute que le régime de non-prolifération n'exclut pas, mais plutôt suppose le respect et l'exercice entier, par tous les Etats, de leur droit inaliénable de développer leurs propres programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

12. Comme la délégation roumaine l'a plus d'une fois souligné, le fait de prévenir la diffusion des armes nucléaires, de réduire les dangers d'une conflagration nucléaire ne réside pas dans une politique visant à limiter l'accès des Etats aux bénéfices de l'atome, mais dans l'adoption de mesures déterminées de désarmement nucléaire, d'interdiction et de mise hors la loi de ces armes de destruction massive.

13. Nous avons salué l'initiative du Conseil des gouverneurs de l'Agence sur la création du Comité de la sécurité des approvisionnements, ouvert à la participation de tous les Etats. Ce comité est chargé de donner des avis au sujet des moyens par lesquels l'approvisionnement avec des matériels nucléaires, la fourniture de matériels et de technologies ainsi que les services du cycle de combustible peuvent être assurés d'une manière plus prévisible et à long terme, compte tenu des considérations réciproquement acceptables de non-prolifération. Nous nous prononçons pour la réalisation d'arrangements effectifs dans le cadre de ce comité — qui doit concevoir son activité comme un problème économique et technique —, de facilités d'accès aux technologies et de coopération internationale dans le domaine nucléaire.

14. Toute l'activité du Comité devra donc être dominée par le principe de l'accès non discriminatoire à l'ensemble des fruits de la science et de la technologie nucléaires dans le domaine des applications pacifiques de l'atome.

15. Ce n'est que dans la mesure où l'Agence fera preuve de sa volonté d'apporter une contribution substantielle à cet effet qu'elle sera en mesure de répondre au mandat dont elle a été investie.

16. Nous voudrions, en outre, saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui du Gouvernement roumain aux efforts

et aux initiatives destinés à une plus équitable représentation des pays en développement dans les organes dirigeants de l'Agence, y compris au Conseil des gouverneurs, et nous formulons l'espoir que cette question trouvera une prompt solution, afin que soient créées des prémisses favorables à une participation accrue de ces pays à l'activité de l'Agence.

17. A la fin de l'année 1980 fonctionnaient 253 réacteurs nucléaires de puissance, l'énergie d'origine nucléaire représentant environ 8 p. 100 du total de l'énergie électrique produite à l'échelle mondiale. Ces données témoignent avec force du rôle important qui revient, à présent, à la science et à la technologie nucléaires, à la coopération entre Etats dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'atome. Si l'on veut que la coopération entre les Etats soit fructueuse, elle se doit d'être déployée en vertu des principes reconnus sur le plan international, embrassant des directions claires d'action ayant pour but de faire bénéficier un nombre toujours accru de nations des avantages de cette nouvelle source d'énergie. C'est à ce but qu'est dédiée la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

18. Encore une fois, la délégation roumaine tient à réitérer la conviction profonde de son pays que la clef de voûte de la Conférence c'est la réaffirmation puissante du droit inaliénable de chaque pays de bénéficier des acquis de la science et de la technologie nucléaires conformément à ses priorités, à ses intérêts, à ses besoins et la mise en œuvre de ce principe fondamental par des mesures pratiques. Cela est d'autant plus important que la garantie du libre accès de tous les Etats et, au premier chef, de ceux en développement, aux conquêtes de la science et de la technologie dans le domaine nucléaire, l'élimination du traitement discriminatoire, des barrières artificielles à la circulation des connaissances scientifiques et techniques, de toutes politiques ou pratiques de monopole dans le domaine du transfert de technologie et de combustibles nucléaires, se sont imposées lors de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>2</sup> comme autant de questions essentielles du maintien et de l'efficacité du régime de non-prolifération.

19. Par conséquent, le but fondamental de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, selon la délégation roumaine, doit être la mobilisation de la volonté politique des Etats d'agir de telle sorte que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans son ensemble deviennent des composantes de base des programmes visant l'élévation du niveau économique et social de toutes les nations, la réduction graduelle et l'élimination progressive des décalages entre les Etats, et du sous-développement.

20. En tant que membre du Comité préparatoire de la Conférence, la Roumanie a participé aux activités déployées jusqu'à ce moment dans ce forum et qui sont exposées dans le rapport dont nous sommes saisis [A/36/48]. Appréciant les actions entreprises, nous aimerions souligner que le Comité préparatoire devra se concentrer, à l'avenir aussi, sur les principales questions de fond de la prochaine Conférence.

21. Le projet de résolution A/36/L.11, coparrainé par la délégation roumaine, met en lumière l'importance d'un nombre de principes qui doivent se trouver à la base des préparatifs et du déroulement de la Conférence, tels que l'importance de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour le développement économique et social de tous; le droit souverain des Etats de développer leur propre programme dans ce domaine conformité avec

leurs priorités d'intérêts; le droit de libre accès, sans discrimination, aux techniques, équipements et matériaux nécessaires aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; la nécessité de la coopération internationale dans un domaine où l'Agence détient une place primordiale.

22. La délégation roumaine partage également l'opinion que la prochaine conférence doit prendre fin par l'adoption d'une déclaration qui contienne les principes de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et un programme d'action sur un ensemble de mesures pratiques, à même de traduire en faits les principes de la déclaration.

23. Nous exprimons l'espoir que le projet de résolution réunira un large consensus, afin que son adoption représente un important guide d'action, que l'Assemblée générale devra recommander en vue de la préparation fructueuse de cette conférence.

24. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de la délégation des Etats-Unis à l'égard du Directeur général de l'Agence pour son rapport excellent et très complet sur les activités de l'Agence au cours de l'année passée. Ce rapport soulève plusieurs questions que nous allons discuter et examiner pendant l'année qui vient.

25. Nous avons constaté que le rapport sur le statut de l'énergie nucléaire soulève plusieurs questions quant au rôle à venir de l'atome pour répondre aux besoins énergétiques du monde. A cet égard, je voudrais citer un extrait de la déclaration faite par la délégation des Etats-Unis, en septembre dernier, lors de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA :

« Sous la direction du président Reagan et en étroite collaboration avec l'industrie des Etats-Unis, nous nous efforçons d'insuffler une vie nouvelle à notre programme d'énergie nucléaire, étant donné son importance considérable pour l'ensemble de notre énergie nationale. Nous reconnaissons que nous avons perdu un certain élan au cours des années passées et nous sommes décidés à créer un climat qui permettra de revitaliser l'énergie nucléaire. Nous sommes pleinement conscients du fait que nous vivons dans un monde hautement interdépendant et que d'autres peuvent être gravement affectés par notre énergie domestique et par notre politique nucléaire ainsi que par nos méthodes portant sur les exportations nucléaires. Nous sommes déterminés à être des participants importants dans les affaires internationales nucléaires, et à coopérer activement avec les autres nations pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à l'intérieur d'un cadre de garanties appropriées. Notre politique est fondée sur l'idée que l'énergie nucléaire est un élément essentiel pour renforcer la sécurité énergétique et le développement économique dans de nombreuses nations. Nous estimons que l'on ne peut tirer pleinement parti de l'énergie nucléaire pacifique que si le régime international de non-prolifération, mis au point avec tant de soin et de difficultés pendant de nombreuses années, est maintenu et renforcé<sup>3</sup>. »

26. J'estime que la déclaration que je viens de citer reflète notre confiance dans le rôle futur de l'énergie nucléaire et souligne notre volonté d'y participer activement. Cela correspond tout à fait à la déclaration que l'on trouve au début du rapport du Directeur général :

« A plusieurs occasions, en 1980, un grand nombre d'hommes d'Etat de premier plan, des hauts fonctionnaires chargés de la planification de l'énergie et des représentants de pays de toutes les régions du monde ont réaffirmé qu'une expansion importante et soutenue de l'énergie nucléaire était indispensable au bien-être économique futur<sup>4</sup>. »

27. La délégation des Etats-Unis est heureuse de constater que le Comité de la sécurité des approvisionnements commence à prendre des mesures pratiques pour améliorer la sécurité des approvisionnements à court terme. Nous espérons que les progrès du Comité ouvriront la voie à un consensus international sur les conditions d'approvisionnement à plus long terme. Ma délégation est également heureuse de constater que le Groupe d'experts sur la gestion internationale du combustible irradié et le Groupe d'experts sur le stockage international du plutonium continuent d'apporter leur contribution. Nous estimons que ces groupes peuvent contribuer à mettre au point des solutions pratiques pour les problèmes complexes, y compris les problèmes techniques, qui se poseront aux activités nucléaires pacifiques à l'avenir.

28. Les Etats-Unis sont en faveur du rétablissement de leur rôle en tant que fournisseurs sérieux d'équipement nucléaire, de services de combustible et de techniques aux autres pays dans le cadre d'un système de garanties approprié de non-prolifération. Nous tenons à rétablir la confiance et la célérité dans le processus d'octroi de licences d'exportation des Etats-Unis afin d'améliorer la stabilité dans nos exportations nucléaires. Nous reconnaissons que les nations consommatrices, qui font de très gros investissements en capitaux dans les installations nucléaires, doivent jouir d'une confiance et d'une prévisibilité à long terme dans leurs arrangements d'approvisionnements nucléaires. La politique d'exportation nucléaire des Etats-Unis est pleinement conforme à cet objectif. Elle sera exécutée de telle sorte qu'il soit possible d'assurer une planification à long terme des programmes par nos partenaires.

29. En même temps, nous tenons à suivre une politique rigoureuse tendant à réduire les risques de prolifération nucléaire. La sécurité de toutes les nations serait affectée négativement par toute nouvelle dissémination des armes nucléaires. Un tel événement mettrait aussi en danger la capacité de plusieurs nations représentées à l'Assemblée générale de participer à des arrangements de coopération pour assurer une utilisation complète et bénéfique de l'énergie nucléaire pacifique. En conséquence, nous espérons et nous croyons que la majorité des Etats Membres feront les efforts nécessaires pour éviter toute nouvelle prolifération.

30. La délégation des Etats-Unis partage entièrement le point de vue de plusieurs autres délégations quant à l'importance des activités de coopération de l'Agence. Nous affirmons notre appui très ferme au programme d'assistance technique et nous avons l'intention de continuer à verser des contributions importantes dans le cadre de cet effort.

31. Notre rôle en tant que promoteur de stages de formation internationaux sera maintenu. Nous avons également travaillé au sein du secrétariat de l'AIEA à la mise au point de nouveaux programmes de formation de main-d'œuvre, aspect important des programmes nucléaires nationaux naissants. Mon gouvernement se félicite de la déclaration du Directeur général de l'AIEA selon laquelle le Département de l'assistance technique et des publications de l'AIEA s'appellerait désormais Département de la coopération technique. Nous estimons que cet accent mis sur la coopération plutôt que sur l'assistance reflète de manière plus exacte la nature véritable du programme actuel. Nous estimons également qu'il convient de mieux reconnaître le fait que ce programme implique de plus en plus un transfert de techniques aux pays en développement de diverses manières et la nécessité de l'appui technique dont leurs programmes nucléaires pacifiques auront besoin. En bref, nous estimons approprié de souligner la « coopération technique », « l'appui technique », le « transfert de tech-

riques » et d'autres expressions semblables pour décrire cet aspect de l'Agence qui est d'une importance vitale pour de nombreux Etats Membres.

32. L'attachement des Etats-Unis à l'Agence au cours de nombreuses années est bien connu de tous. Il a commencé avec la déclaration du président Eisenhower à l'Assemblée générale en décembre 1953<sup>5</sup>, dans laquelle il proposait la création de l'AIEA. Notre appui à l'AIEA depuis lors n'a jamais fléchi.

33. En conséquence, la délégation des Etats-Unis regrette tout particulièrement le degré de polarisation politique sans précédent qui a caractérisé la plus grande partie de la dernière Conférence générale de l'AIEA. Nous sommes très préoccupés par le fait que cette tendance, si elle se poursuivait, mettrait en danger l'appui à l'Agence, tout comme une politisation du même genre pourrait avoir les mêmes résultats pour chacune des institutions spécialisées des Nations Unies. Ce phénomène pourrait mettre en danger la capacité de l'Agence d'atteindre ses objectifs qui sont de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de garantir, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sera pas utilisée à des fins militaires. Pour jouer ce rôle important, comme cela a été le cas depuis sa création, l'Agence doit être scrupuleusement équitable dans l'application de ses règlements, et ses décisions et ses politiques ne doivent pas être discriminatoires. Cela dit, qu'il me soit permis de reconnaître, en fait, la nécessité d'aborder les problèmes qui ont été la cause de l'atmosphère d'affrontement au cours de la dernière Conférence générale.

34. Les Etats-Unis estiment qu'il est important pour tous les Etats membres de l'AIEA de travailler ensemble de manière constructive et de bonne foi à la solution de ces problèmes et de rétablir l'esprit de coopération, de respect mutuel et de consensus qui a été la caractéristique de l'Agence dans le passé.

35. Mon gouvernement est toujours en faveur du renforcement de l'AIEA et fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider l'Agence à atteindre les objectifs de son statut d'une manière qui soit acceptable pour tous les Etats Membres. Nous sommes convaincus que tous les Etats Membres profitent et profiteront d'une AIEA renforcée. Nous prions instamment les autres de se joindre à nous pour que cela soit possible, dans un esprit de bonne volonté et de coopération.

36. En terminant, je voudrais rendre un hommage particulier, au nom de mon gouvernement, à M. Eklund, qui prend sa retraite après 20 ans de services dévoués en qualité de directeur général de l'AIEA. Peu d'autres hommes auront joué un rôle aussi important et aussi impressionnant pour élargir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde et pour développer la trame des accords et des garanties qui constituent la charnière des liens de coopération dans le domaine nucléaire.

37. La communauté mondiale lui est reconnaissante et il convient, je pense, que l'Assemblée soit prête à le reconnaître de façon appropriée dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous appuyons pleinement ce projet de résolution actuel et nous remercions le Directeur général pour un travail bien fait.

38. M. KÖMIVES (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation hongroise a étudié avec beaucoup d'attention et d'intérêt le rapport de l'AIEA et estime qu'il reflète de façon appropriée la gamme toujours croissante de ses importantes activités. Qu'il me soit permis d'exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation au Directeur général, M. Sigvard Eklund, pour son exposé liminaire intéressant et stimulant dans lequel il nous

a donné une évaluation d'ensemble de la situation nucléaire au cours des 20 dernières années.

39. De l'avis de ma délégation, le rôle et l'importance de l'Agence ne peuvent que croître dans les deux domaines principaux de son activité, à savoir promouvoir la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et s'acquitter des responsabilités liées aux garanties du régime de non-prolifération.

40. La situation mondiale en matière d'énergie et les possibilités jusqu'ici assez limitées offertes par les nouvelles sources d'énergie donnent une importance supplémentaire au développement ultérieur de la coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, parce que de nombreux pays essaient de résoudre leurs problèmes d'énergie en construisant de nouvelles centrales nucléaires.

41. Mon pays a aussi des plans ambitieux pour l'utilisation à grande échelle de l'énergie nucléaire. Ainsi, par exemple, l'augmentation de la production d'énergie électrique sera tirée uniquement de sources nucléaires. Le premier bloc de la centrale nucléaire actuellement en construction sera mis en exploitation dans un proche avenir, et sera relié au réseau électrique en 1982. Au cours du processus de construction, les plus grandes précautions sont prises pour répondre aux exigences de sécurité et de qualité.

42. On peut tirer des avantages considérables de la coopération internationale des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et nous essayons d'en tirer le maximum à la fois dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle et de l'AIEA qui ont une longue tradition dans le rôle important et spécial de la promotion et de la coordination de la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

43. Mon gouvernement attache une importance primordiale aux efforts déployés en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires. En même temps, nous estimons que pareils efforts ne doivent pas limiter le droit des Etats à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Des moyens efficaces permettant de satisfaire cette double exigence sont fournis par l'application des garanties de l'AIEA, activité que nous estimons essentielle dans les travaux de l'Agence.

44. La délégation hongroise se félicite de ce qu'en 1980 deux nouveaux Etats non dotés d'armes nucléaires aient accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], portant ainsi le nombre des Etats parties à ce traité à 110. Nous nous félicitons de la ratification de ce traité par l'Egypte en 1981. Il est également significatif que l'accord sur les garanties était en vigueur avec 69 Etats non dotés d'armes nucléaires, qui sont parties au Traité, et 11 Etats non dotés d'armes nucléaires qui n'y sont pas parties. Mais il faut ajouter, cependant, que dans ce dernier cas, malheureusement, la valeur de ces accords est faussée par le fait que certains Etats ont des installations nucléaires en exploitation ou en construction qui ne sont pas placés sous garanties.

45. La communauté internationale est particulièrement préoccupée par l'activité nucléaire et les ambitions de l'Afrique du Sud et d'Israël. A cet égard, je voudrais rappeler la résolution 35/146 A de l'Assemblée générale, qui, entre autres : « Exige que l'Afrique du Sud soumette toutes ses installations nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». A la suite de l'attaque militaire du centre de recherche nucléaire en Iraq, la communauté internationale a prié instamment Israël de soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'AIEA. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 487 (1981) : « Demande à Israël de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

46. Au Conseil de sécurité et à l'AIEA, le représentant de la Hongrie a condamné fermement l'attaque israélienne contre le centre de recherche nucléaire en Iraq en tant qu'attaque contre l'Agence et son régime de garanties, lequel constitue le fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que l'universalisation de ce traité et l'extension de l'application du régime des garanties constitueraient la méthode la plus efficace pour prévenir une prolifération plus grande des armes nucléaires.

47. De la même manière, nous attachons beaucoup d'importance à l'octroi de l'assistance technique, qui constitue une autre activité majeure de l'Agence. A notre sens, l'Agence utilise à bon escient les ressources dont elle dispose. Le fait que les ressources totales dont elle dispose pour s'acquitter des activités d'assistance technique en 1980 ont augmenté de 27,3 p. 100 par rapport à 1979 peut certainement être attribué à une bonne gestion. Le taux considérable d'augmentation, de même que l'écart plus étroit qui existe maintenant entre les objectifs et les annonces de contributions prouvent qu'il ne faut pas renoncer au principe des contributions volontaires au fonds d'assistance technique en faveur de prétendues ressources assurées et prévisibles.

48. Un autre domaine important de l'activité de l'Agence est la recherche d'une solution à la question de savoir comment les approvisionnements nucléaires peuvent être assurés sur une base prévisible et à long terme et ce en stricte conformité avec un régime efficace de non-prolifération. Nous espérons que le Comité de la sécurité des approvisionnements, qui a été établi pour rechercher une solution à ce problème, réussira dans ses travaux.

49. Bien que dans une brève déclaration je ne puisse traiter de tous les domaines d'activité de l'Agence, je voudrais dire combien nous sommes sensibles aux efforts qui ont été déployés par l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire, de la protection de l'environnement, de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, de la science médicale et de l'échange d'informations.

50. Des services éminents dans l'actif des réalisations de l'Agence ont été rendus pendant 20 ans par M. Sigvard Eklund, directeur général sortant de l'AIEA, auquel nous voudrions, en cette occasion, exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements. Je voudrais également souhaiter à M. Hans Blix, le nouveau Directeur général de l'AIEA, tout le succès possible dans les tâches difficiles qui l'attendent à ce poste.

51. En conclusion, ma délégation appuie le projet de résolution A/36/L.10, présenté par la délégation japonaise au nom de la Tchécoslovaquie, de l'Indonésie et du Japon, et exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

52. M. KRYSOSIK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord présenter, au nom de la délégation de la Pologne, nos félicitations les plus cordiales à M. Hans Blix, à l'occasion de son élection au poste élevé de Directeur général de l'AIEA. Connaissant ses talents diplomatiques et son dévouement ainsi que son expérience dans le domaine du désarmement, nous sommes profondément convaincus que, sous sa direction, l'Agence obtiendra des succès supplémentaires dans son travail si important pour toute la communauté internationale.

53. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, M. Sigvard Eklund, dont les capacités et les efforts inlassables ont tant contribué aux succès de l'Agence. Ses 20 années de services en qualité de directeur général de l'Agence, tant pendant sa période formative que pendant sa période de développement, resteront dans nos esprits comme des années de promotion de la cause de la coopération internationale pacifique.

54. Le rapport de l'Agence a toujours été l'une des questions les plus importantes figurant à l'ordre du jour de chaque session de l'Assemblée générale. Son importance devient encore plus grande aujourd'hui. Il n'est guère besoin d'expliquer l'importance du rôle joué par l'Agence dans la gestion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans l'intérêt de toute l'humanité, conformément à la lettre et à l'esprit de son statut. Je n'ai guère besoin de souligner l'importance du contrôle du respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans le monde contemporain, car à notre époque d'armes nucléaires et de fusées, la survie même de la race humaine dépend de la question de savoir si l'humanité est en mesure d'endiguer la course aux armements dangereuse et coûteuse ou si le désarmement véritable peut être assuré, éliminant ainsi la possibilité d'une annihilation totale.

55. Parmi les résultats obtenus par la communauté internationale pour ce qui est d'enrayer la course aux armements, la Pologne a toujours estimé que le système de garanties de l'AIEA constitue un élément extrêmement important pour l'avenir de la paix et de la sécurité mondiales.

56. Nous avons toujours vu, dans la stricte application des dispositions du Traité sur la non-prolifération, et dans son universalisation et son pouvoir contraignant à l'échelle mondiale, les éléments pouvant constituer un instrument efficace qui pourrait être utilisé contre le danger d'une prolifération directe ou indirecte des armes nucléaires. Nous pensons — et nous l'avons dit à plusieurs reprises — que son efficacité dépend principalement de sa capacité à empêcher la prolifération horizontale de telles armes. Toutefois, si important que soit ce traité dans le contexte des efforts visant à arrêter la course aux armements et à écarter la menace d'une guerre nucléaire, nous avons toujours pensé qu'une garantie totale n'a pas encore été instituée contre la prolifération des armes nucléaires et leur mise au point ou contre les projets visant à les rendre encore plus mortelles, plus efficaces et plus inhumaines.

57. Certains des événements survenus récemment ne font qu'approfondir nos préoccupations à cet égard. La détérioration du climat international à la suite d'une course aux armements accrue, la résurgence de la politique de la guerre froide à partir d'une position de force, les tensions découlant de nombreux différends régionaux ou locaux, de nouveaux foyers de conflit, les décisions portant sur la mise en place d'armes nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale, de même que celles tendant à commencer la fabrication et le stockage d'armes à neutrons, les efforts visant à établir la suprématie, les nouvelles doctrines de l'admissibilité et de la possibilité d'engager un conflit nucléaire limité, tout cela menace sérieusement l'avenir de l'humanité. Il ne fait pas de doute que ces conditions hautement défavorables de la situation internationale ne sauraient contribuer à favoriser les nobles objectifs de l'Agence. L'exécution de ses tâches statutaires devient de plus en plus difficile.

58. Il n'y a pas si longtemps, le monde a été témoin d'un acte de terrorisme international sans précédent : le bombardement du centre nucléaire iraquien par les forces aériennes israéliennes. Cette attaque armée contre des installations conçues à des fins pacifiques a contribué directement à aggraver une situation déjà extrêmement tendue et explosive au Moyen-Orient. Le Gouvernement, la société et le peuple polonais déplorent avec indignation cet acte d'agression évident qu'ils considèrent comme une violation flagrante de toutes les normes du droit international. L'argument invoqué par Israël, selon lequel la sécurité de son pays était menacée, était sans fondement et ne pouvait induire personne en erreur. Le centre de recherche nucléaire iraquien n'était pas — comme cela a été dit à plu-

sieurs reprises par les autorités iraqiennes — conçu à des fins militaires. Ce fait a été confirmé par les déclarations d'experts de l'AIEA qui contrôlent le programme nucléaire de l'Iraq. Etant dirigée contre les installations nucléaires d'un Etat partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, cette attaque a également porté un coup sévère au système de garanties de l'Agence.

59. Les événements survenus récemment sur la scène internationale et une situation mondiale qui devient de plus en plus complexe et tendue confirment à nouveau la nécessité de renforcer le rôle de surveillance de l'Agence, de la rendre plus active et de développer davantage son système de garanties.

60. La Pologne a toujours été pour une telle évolution. Nous avons toujours été en faveur d'une augmentation du nombre de pays qui soutiennent l'Agence, estimant que cet appui constitue une condition essentielle permettant d'exécuter avec succès les tâches envisagées dans le Traité sur la non-prolifération. Cette position constante de la Pologne découle de l'hypothèse selon laquelle la prolifération des armes nucléaires d'un pays à l'autre ne peut et ne saurait renforcer la sécurité de ces pays. Au contraire, cela ne ferait qu'accroître davantage le danger d'une catastrophe thermonucléaire.

61. En conséquence, nous ne ménagerons aucun effort pour assurer le développement ultérieur du système des garanties de l'AIEA, notamment l'application universelle de garanties complètes. C'est l'une des toutes premières priorités de l'Agence, étant donné que le système de garanties est l'élément principal du régime de non-prolifération.

62. Notre évaluation du rapport de l'Agence pour 1980 est positive. Nous avons donné notre approbation à ce rapport lors de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA qui a eu lieu en septembre dernier. La Pologne apprécie tout particulièrement les parties du rapport qui concernent l'application du système de garanties et qui confirment la nécessité de respecter strictement et totalement les dispositions principales du Traité sur la non-prolifération.

63. La délégation polonaise a relevé l'augmentation importante des dépenses de l'Agence aux fins d'assistance technique en 1981 et l'augmentation prévue pour 1982. Nous apprécions grandement cette partie importante des activités de l'Agence. Les résultats obtenus par l'Agence pour ce qui est de la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement conforme à leurs intérêts et à leurs besoins nationaux sont fort louables. En conséquence, la Pologne a contribué, dans la mesure de ses possibilités, à la création du Fonds d'assistance technique. La Pologne partage pleinement le point de vue des pays qui appuient la notion du caractère pleinement volontaire des contributions à ce fonds et du paiement en monnaies nationales. Notre position sur ces questions se trouve reflétée dans le communiqué conjoint des pays socialistes publié à Vienne au cours de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA.

64. Nous pensons que le projet de budget et le programme des activités de l'Agence pour 1982 méritent d'être approuvés. Nous notons avec satisfaction que le projet de budget pour 1982 indique, comme les budgets antérieurs, une croissance zéro, en termes réels. Cela signifie qu'il tient compte des capacités de paiement de la majorité des membres de l'AIEA. La Pologne est en faveur de la poursuite de cette méthode à l'avenir.

65. Le projet de résolution A/36/L.10 souligne, entre autres, l'importance qu'il y a à renforcer le rôle de l'AIEA pour assurer la promotion de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, son rôle pour faire bénéficier toutes les nations de la puissance nucléaire, et le travail

de l'AIEA pour faire appliquer les dispositions du Traité sur la non-prolifération.

66. La délégation polonaise votera pour ce projet de résolution, étant convaincue qu'il assurera le renforcement du travail productif de l'Agence, et ce au profit de toute la communauté internationale.

67. M. HANDL (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : L'AIEA, dont nous avons soigneusement étudié le rapport, a célébré, il y a quelques semaines, le vingt-cinquième anniversaire de son existence. Au cours de cette période, l'Agence, dont la Tchécoslovaquie est un des membres fondateurs, est devenue l'une des organisations les plus importantes et les plus universelles; elle compte maintenant 111 pays membres et son domaine d'activités ne fait que croître. L'AIEA joue aujourd'hui un rôle irremplaçable tant dans l'accomplissement des tâches étendues liées au développement pacifique de l'énergie nucléaire que du point de vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sans les efforts actifs de l'AIEA, il serait impossible de mettre en œuvre les nombreuses dispositions importantes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'adoption, en 1968, a marqué un tournant significatif pour l'Agence et toutes ses activités.

68. L'histoire de l'Agence est liée aux travaux méritoires et remarquables de M. Sigvard Eklund, son directeur général depuis de nombreuses années, dont nous avons écouté avec la plus grande attention la déclaration profonde et stimulante faite aujourd'hui. Nous voudrions saisir cette occasion pour lui exprimer notre sincère reconnaissance et lui adresser nos félicitations les plus cordiales pour le titre de directeur général émérite, que lui a décerné cette importante organisation internationale. Par la même occasion, nous présentons nos meilleurs vœux de succès à son successeur en tant que directeur général, M. Hans Blix.

69. En tant que pays qui suit de façon systématique une politique de paix et de coopération pacifique avec les nations et qui met au point un programme intensif d'énergie nucléaire, la République socialiste tchécoslovaque est intéressée à double titre aux travaux constructifs de l'AIEA et à leur succès.

70. Le développement pacifique de l'énergie nucléaire et la création simultanée de garanties fiables contre le mauvais usage de cette énergie à des fins militaires constituent deux aspects inséparables de l'ensemble des activités de l'AIEA qui sont prédéterminées par la nature même de l'énergie nucléaire. A l'heure actuelle, alors que, par la faute des forces les plus réactionnaires de l'impérialisme et du militarisme, le risque de la catastrophe d'une guerre nucléaire ne fait que croître, les tâches de l'AIEA liées au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et à la mise en œuvre du système des garanties de l'Agence viennent au premier plan, avec une importance croissante.

71. L'AIEA est une organisation dont les participants, comme on le sait, se sont engagés à développer et à utiliser l'énergie nucléaire aux fins du développement pacifique et non pas pour attiser les feux d'une guerre nucléaire. Mais la série de mesures dangereuses prises récemment par certains pays constitue une contradiction directe de l'objectif d'accroissement de la prospérité de l'humanité en ayant recours au potentiel immense de l'énergie nucléaire, ce qui est le but même de l'AIEA. Ces mesures ont grandement accru le risque d'une guerre nucléaire. C'est pourquoi, selon nous, le projet de déclaration sur la nécessité de prévenir une catastrophe nucléaire, proposé lors de la présente session de l'Assemblée générale par l'Union soviétique [A/36/241] est extrêmement opportun. Il s'agit d'une proposition qui vise à éliminer le plus grand danger — une attaque nucléaire — et à réfuter la théorie insensée selon laquelle l'agresseur, dans une guerre nucléaire, pourrait

vaincre, ce qui est une folie dangereuse, comme l'a fait à nouveau observer à juste titre le Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Ilyich Brejnev. C'est là précisément que réside la valeur pratique de la proposition soviétique. Si, en fait, le monde pouvait éliminer le danger de voir quelqu'un déclencher le détonateur nucléaire, on pourrait consacrer beaucoup plus de ressources et de moyens au développement pacifique de l'énergie nucléaire.

72. Une tâche d'une importance extraordinaire à cet égard, c'est le maintien et le renforcement systématique du régime de non-prolifération nucléaire. La méthode principale permettant d'accomplir cette tâche, c'est, à notre avis, de rendre le Traité sur la non-prolifération universel. Nous nous félicitons que le nombre des Etats parties au Traité s'élève maintenant à 110. Nous n'en sommes pas moins préoccupés du fait qu'un certain nombre de pays, y compris certains pays dotés d'un potentiel nucléaire considérable, continuent d'éviter de participer au Traité. C'est la raison pour laquelle le danger d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires et de ses conséquences persiste. Une contribution considérable au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires serait réalisée si l'on mettait en œuvre les propositions de l'URSS tendant à ne pas implanter d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où de telles armes n'existent pas encore et à ne pas augmenter les stocks d'armes nucléaires là où ils existent. Ces mesures permettraient, en même temps, d'avoir un instrument important de stabilisation qui détendrait la situation internationale tant dans le domaine politique que dans le domaine militaire.

73. Le régime de non-prolifération a été sérieusement remis en cause, cette année, par l'attaque flagrante commise par l'aviation israélienne contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iraq, pays qui est partie au Traité sur la non-prolifération et dont toutes les activités nucléaires sont couvertes par les garanties de l'AIEA. Nous demandons instamment la mise en œuvre des résolutions qui ont été adoptées à cet égard par le Conseil de sécurité et par la Conférence générale de l'AIEA.

74. Récemment aussi, l'Agence a consenti des efforts considérables pour accroître l'efficacité de la vérification des installations nucléaires et celle de l'ensemble du système de garanties. Comme en témoignent le rapport présenté à l'Assemblée et la déclaration du Directeur général, M. Eklund, de nouvelles mesures ont été adoptées au sein de l'Agence pour perfectionner ses travaux dans ce domaine. Ce qui est essentiel, à notre sens, c'est d'achever rapidement l'élaboration d'un ensemble de méthodes et de procédures pour l'application de garanties à tous les types d'installations nucléaires, et en particulier aux étapes sensibles du cycle du combustible nucléaire. Ce qui est également primordial, c'est de consolider les bases matérielles et techniques des garanties.

75. Nous nous félicitons également d'une évolution positive dans l'amélioration du système de protection physique des matériels et des installations nucléaires.

76. La Tchécoslovaquie attache une grande importance aux questions d'assistance technique et de coopération que l'Agence se charge de promouvoir, et elle contribue activement au développement et à l'amélioration des activités de l'Agence à cet égard. Nous nous félicitons de la contribution importante apportée par l'Agence à la fois au développement général de l'énergie nucléaire dans le monde et à l'octroi d'assistance technique et d'autres formes d'aide aux pays en développement dans la mise en œuvre de leurs programmes d'énergie nucléaire et de leurs programmes scientifiques. Cette contribution est assurée grâce à la croissance annuelle du Fonds d'assistance technique financé par les contributions volontaires des Etats mem-

bres de l'Agence. Afin d'apporter une contribution maximale aux efforts entrepris dans ce domaine, la République socialiste tchécoslovaque a décidé d'accroître de cinq fois sa contribution volontaire au Fonds d'assistance technique et de la porter à un montant de 1 500 000 couronnes tchécoslovaques environ. En outre, nous allouons des fonds supplémentaires qui seront utilisés pour la formation, en Tchécoslovaquie, de spécialistes de pays en développement.

77. Les activités, qui se développent à un rythme accéléré, du Système international de documentation nucléaire [INIS] représentent un succès remarquable de l'AIEA. Depuis plus d'une décennie, ce système a permis de mettre en place un échange efficace d'informations scientifiques et techniques portant sur tous les aspects des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Tchécoslovaquie a participé de façon active aux travaux de l'INIS et a contribué à la croissance de son potentiel. Ce système répond également de façon souple aux besoins des pays en développement et leur permet d'acquérir, pratiquement gratuitement, des informations scientifiques et techniques précieuses et, par-là même, il contribue de façon considérable au développement de leurs programmes nationaux.

78. Les activités multiformes de l'Agence dans les domaines de la recherche et de la diffusion de l'information sur des questions portant sur la fiabilité des centrales nucléaires, l'amélioration de la sécurité nucléaire et la protection de l'environnement sont également d'un intérêt notable. C'est ce type de travaux qui permet de réfuter certaines opinions sceptiques sur l'avenir de l'énergie nucléaire, qui ont provoqué, ces dernières années, un certain ralentissement de la cadence de son développement, et ce, à une échelle mondiale.

79. Nous sommes convaincus que l'AIEA prendra toutes les mesures nécessaires pour mener à bien la préparation et la convocation d'une nouvelle conférence internationale sur l'énergie nucléaire qui se tiendra l'année prochaine, et nous sommes certains que ses résultats marqueront un progrès notable dans la clarification d'un certain nombre de questions importantes et de conditions préalables au développement positif de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

80. L'Agence est également confrontée à des tâches importantes pour ce qui est de sa participation à la préparation et à la tenue de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui doit se tenir, sous l'égide des Nations Unies, en 1983. Nous sommes d'avis que cette conférence peut également jouer un rôle important et constructif, à condition cependant que les questions de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire soient examinées de façon globale, en tenant compte des tâches relatives à la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire et de l'application du système de garanties.

81. L'examen du rapport de l'Agence prouve que cette importante organisation internationale continue, même dans les circonstances fort complexes actuelles, à s'acquitter de façon active et fructueuse de sa mission. De nouveaux progrès dans ce sens exigent que tous les Etats membres de l'Agence ainsi que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies fassent preuve de réalisme, de bonne volonté politique et de détermination pour mettre un terme à la production d'armes nucléaires, pour écarter la menace d'une catastrophe nucléaire et pour assurer que le potentiel énorme d'énergie atomique soit exclusivement utilisé dans l'intérêt du progrès pacifique de l'humanité. La Tchécoslovaquie et les autres pays de la communauté socialiste ne manqueront pas de faire preuve de bonne volonté à cet égard; nous sommes prêts, dans cet

esprit, à continuer d'apporter une contribution dans tous les domaines aux activités de l'Agence.

82. Pour terminer, je voudrais déclarer que nous appuyons le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA, qui figure dans le document A/36/L.10, dont la délégation tchécoslovaque est l'un des auteurs; nous sommes convaincus qu'il sera adopté par consensus.

83. M. KRUTZSCH (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport annuel pour 1980, présenté de façon si intéressante par le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, témoigne des efforts considérables qui ont été consentis par l'AIEA pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et prévenir une plus grande prolifération des armes nucléaires. Conformément aux objectifs de l'AIEA et à son statut, grâce aux activités que cette organisation a déployées pendant 25 années, « la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier » s'est trouvée accrue et élargie.

84. Cela n'a été possible que grâce à l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, instrument destiné à prévenir une plus grande prolifération des armes nucléaires, et grâce à la contribution considérable que fournissent les garanties de l'AIEA quant au respect de l'engagement de non-prolifération. Cela témoigne de la relation étroite qui existe entre les activités de l'AIEA, la sécurité internationale et le processus de détente. Le système de garanties de l'AIEA constitue un système important de limitation des armes qui fonctionne de façon satisfaisante. Son amélioration ultérieure est de l'intérêt de tous les Etats qui veulent promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le désarmement nucléaire. Cette année, particulièrement en raison de l'attaque israélienne contre le centre de recherche nucléaire iraquien, une attention particulière a été accordée au régime de non-prolifération des armes nucléaires.

85. Chaque pays a le droit de développer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sur la base du principe de non-prolifération des armes nucléaires. Ce principe a été expressément stipulé dans le statut de l'AIEA, de même que dans le Traité sur la non-prolifération. Cependant, Israël tente de dénier aux autres Etats l'exercice de ce droit au moyen de la force armée. L'agression israélienne a été résolument condamnée par la majorité des Etats comme étant une violation du droit international, qui met en danger la paix dans cette région et dans le monde entier. Cette agression était dirigée non seulement contre l'Iraq, mais également contre tout le système de non-prolifération des armes nucléaires. Les Etats impérialistes, qui, de façon constante, appuient et encouragent la politique d'agression israélienne, portent une grande responsabilité dans cet acte de terrorisme commis au niveau de politique d'Etat.

*M. Kam (Panama), vice-président, prend la présidence.*

86. A la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, la majorité écrasante des Etats a voté pour une résolution<sup>6</sup> condamnant catégoriquement l'agression israélienne, demandant qu'on mette fin à l'assistance technique et à la fourniture de matières nucléaires à Israël, qui pourraient être utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires, et annonçant qu'à la vingt-sixième session ordinaire de la Conférence générale, une décision pourrait être prise en ce qui concerne la cessation de la participation d'Israël à l'AIEA.

87. Nous sommes convaincus que le renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires est indispensable, particulièrement en raison de la dégradation de la situation internationale actuelle. La nouvelle étape de la course aux armements, dont sont responsables les forces impérialistes, acquiert de nouvelles dimensions dans le

domaine nucléaire. La production de la bombe à neutrons et le déploiement prévu de missiles nucléaires américains de moyenne portée en Europe occidentale contribuent à baisser le seuil nucléaire et à accroître le risque du déclenchement d'une guerre nucléaire. Les auteurs de la doctrine d'une guerre nucléaire limitée font des efforts inlassables pour habituer les gens à l'idée d'une pareille guerre. A cet égard, ce qui est révélateur, c'est la version aventureuse donnée à une explosion nucléaire en tant que « coup de semonce » à l'intention de l'URSS ou de tout autre Etat partie au Traité de Varsovie. L'indignation croissante de l'opinion publique, à laquelle on assiste dans nombre de pays, et que suscite ce jeu dangereux pour le sort des peuples, n'est que trop compréhensible. A ce propos, il convient de rappeler le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui commence par les mots suivants :

« *Considérant* les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples » [*résolution 2373 (XXII), annexe*].

88. Nous nous référons également à l'article VI du Traité, qui oblige les parties au Traité à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

89. Le régime de non-prolifération des armes nucléaires doit être renforcé en tant que partie au processus de renforcement de la sécurité internationale et de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Fomenteur la tension et élargir des alliances militaires, sous prétexte d'éliminer ainsi les motifs que d'autres Etats pourraient avoir d'acquérir les armes nucléaires, ne peut que conduire dans la mauvaise direction.

90. Toutes les mesures prises par les Nations Unies pour prévenir le danger imminent d'une guerre nucléaire sont très importantes pour la non-prolifération des armes nucléaires. L'adoption d'une déclaration, comme celle proposée par l'URSS, sur l'interdiction internationale visant le recours en premier aux armes nucléaires, serait particulièrement d'actualité. Le fait d'engager des négociations véritables sur la mise en œuvre des tâches existantes dans le domaine du désarmement nucléaire, qui étaient incluses dans l'ordre du jour de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale — la première consacrée au désarmement —, contribuerait aux efforts faits pour renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

91. Le rapport du Directeur général de l'AIEA note qu'en 1980 également il n'a été décelé aucun détournement de matières nucléaires. C'est là un signe encourageant. En revanche, nous sommes gravement préoccupés par le fait que des Etats, comme Israël et l'Afrique du Sud, poursuivent encore des activités nucléaires importantes qui vont au-delà des garanties de l'AIEA, et que néanmoins, maintenant comme auparavant, divers Etats coopèrent avec eux dans le domaine nucléaire.

92. Une amélioration des garanties pourrait être obtenue en désignant un nombre suffisant d'inspecteurs, en réduisant le temps de réaction dans les cas obscurs, en rendant plus efficace le système de rapport et en utilisant un équipement scientifique et technique moderne. La République démocratique allemande appuie les travaux de l'AIEA dans le domaine des garanties en organisant des cours de formation pour les inspecteurs de l'AIEA dans les installations nucléaires de notre pays.

93. Au cours de l'année dernière, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires a été conclue.

La République démocratique allemande y a accédé et a été l'un des premiers pays à ratifier cette convention. Il s'agit d'un instrument important pour le renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires et de la sécurité nucléaire ainsi que pour la promotion de la coopération des Etats en utilisant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous espérons que cette convention entrera bientôt en vigueur et que de nombreux Etats y accéderont.

94. Le Comité de la sécurité des approvisionnements a entamé ses travaux. Il est essentiel, pour que les activités du Comité soient couronnées de succès, que toute recommandation ou proposition qu'il fera soit examinée compte tenu du régime existant de la non-prolifération des armes nucléaires, y compris en particulier du système de garanties de l'AIEA. Cela permettra au Comité de combiner l'établissement de règles régissant le transfert nucléaire, un approvisionnement sûr de matières, d'équipement et de techniques nucléaires dans le cadre du contrôle des garanties. Les résultats des travaux du Comité constitueront un préalable important pour le succès de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui se tiendra en 1983.

95. Cette conférence doit analyser la coopération internationale dans le domaine nucléaire et contribuer à l'utilisation plus vaste de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sur la base du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et de garanties efficaces. L'Agence devrait, au cours de la phase préparatoire et pendant la Conférence même, jouer un rôle décisif quant aux aspects de fond et d'organisation. Un développement ultérieur de la coopération internationale dans le domaine nucléaire contribuerait à accroître le rôle de l'Agence. L'énergie nucléaire est irremplaçable lorsqu'il s'agit de satisfaire à l'avenir les demandes en énergie, et elle jouera un rôle toujours croissant dans la fourniture d'électricité et de chauffage. Nous partageons l'avis de l'Agence, selon lequel il n'y a présentement aucun facteur de sécurité limitant l'utilisation et le développement de l'énergie nucléaire si, bien sûr, elle est utilisée avec le sens des responsabilités qui s'impose. Cela se trouve confirmé par les expériences mondiales acquises dans le domaine de l'énergie nucléaire. Les progrès réalisés dans le cadre du Programme des normes de sécurité nucléaire montrent l'importance que l'Agence attribue aux questions de sécurité nucléaire. Nous estimons que la convocation en 1982 d'une conférence sur l'expérience acquise en matière d'énergie nucléaire constitue une étape importante dans le développement ultérieur de l'énergie nucléaire.

96. Les activités de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique contribuent d'une façon importante à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. Nous appuyons les Etats qui souhaitent étendre cette assistance technique et garantir son financement grâce à des sources prévisibles et assurées. Cela est particulièrement important pour la planification à long terme du développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par ces Etats. Les pays socialistes ont accru leur contribution à l'assistance technique d'année en année. Nous avons approuvé la liste des chiffres indicatifs de planification pour 1981-1983. Nous continuons de penser que le pays donateur doit lui-même déterminer dans quelle monnaie il entend apporter sa contribution. Cela résulte du caractère volontaire de l'assistance technique et est conforme au statut de l'Agence. Le financement sur une base volontaire a fait ses preuves dans le passé, et nous sommes sûrs que cette façon d'agir peut assurer au mieux l'efficacité de l'assistance technique sur une base prévisible et sûre. Les contributions des pays socialistes constituent

un élément considérable des projets portant sur plusieurs années et sont utilisées de façon efficace.

97. Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au Directeur général sortant de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, la profonde reconnaissance de notre pays pour les efforts précieux qu'il a déployés dans l'intérêt de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous voudrions également exprimer à ses collaborateurs la gratitude de la République démocratique allemande pour l'excellent travail accompli l'année dernière.

98. Nous présentons également nos meilleurs vœux de succès au nouveau Directeur général, M. Hans Blix, dans l'exercice de ses responsabilités.

99. M. SINGH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation pour le rapport annuel de l'Agence pour 1980, qui a été présenté avec tant de compétence à la 50<sup>e</sup> séance par le Directeur général de l'Agence, M. Sigvard Eklund. La déclaration liminaire contient un complément d'informations précieuses portant sur certains événements intéressants les activités de l'Agence au cours de l'année 1981.

100. M. Eklund a été à la tête de l'AIEA au cours des 20 dernières années et a dirigé les travaux de l'Agence d'une manière remarquable. Il prendra sa retraite le 30 novembre 1981. Je suis heureux de rappeler que sur l'initiative de la délégation indienne, au cours de la dernière Conférence générale de l'Agence, le titre de Directeur général émérite de l'AIEA a été conféré par acclamation à M. Eklund pour les services dévoués qu'il a rendus à l'Agence. C'est là une distinction et un honneur bien mérités rendus à un fonctionnaire international éminent.

101. Le Gouvernement indien se félicite de la désignation de M. Hans Blix, qui doit succéder à M. Eklund. Je saisis cette occasion pour l'assurer du plein concours de l'Inde dans ses nouvelles fonctions et pour assurer l'Agence de l'appui continu de mon pays dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées en vertu de son statut.

102. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à l'Agence pour les efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir la coopération internationale dans le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Malheureusement, l'assistance fournie par l'Agence est restée limitée en raison de ressources insuffisantes. Il existe un déséquilibre entre les activités de réglementation et de promotion de l'Agence. Cela se reflète dans les dépenses consacrées aux garanties et aux programmes de promotion. Ce déséquilibre devrait être rectifié. L'Agence ne devrait pas donner la préférence à certaines activités prévues dans son statut au détriment d'autres activités. Et l'Agence ne saurait non plus être utilisée pour défendre ou favoriser les objectifs nucléaires de certains pays ou d'un groupe de pays.

103. A l'heure actuelle, les programmes d'assistance technique sont financés essentiellement par des contributions volontaires. Ma délégation est heureuse de constater que l'Agence en ce moment envisage la formulation de mesures appropriées pour assurer le financement de l'assistance technique grâce à des ressources prévisibles et assurées. Si cela n'est pas fait rapidement, la notion de « croissance zéro » du budget élargira encore l'écart peu souhaitable entre les activités de promotion et les activités de réglementation.

104. Les activités de promotion de l'Agence, comme ma délégation l'avait déjà signalé l'année dernière, sont encore soumises à des considérations étrangères et restrictives. Les directives pour les activités de promotion ont un caractère discriminatoire et entravent la promotion de l'énergie atomique sur une base universelle à l'intention de tous les Etats membres de l'Agence. L'Inde participe au pro-

gramme d'assistance technique de l'Agence en tant que pays donateur et elle attache une grande importance aux activités de promotion de l'Agence. L'Inde continue toujours de faire des contributions volontaires pour assurer le succès du programme d'assistance technique de l'Agence.

105. Ma délégation appuie le rôle et le programme de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous avons participé à la Conférence internationale sur les questions actuelles de sûreté des centrales nucléaires, qui a eu lieu à Stockholm du 20 au 24 octobre 1980, et nous poursuivrons notre coopération avec l'Agence dans cet important domaine.

106. Je voudrais également commenter une partie du rapport annuel de l'Agence qui traite des garanties et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je songe à l'introduction et au chapitre qui s'intitule « Garanties ». Dans cette partie du rapport pour l'année 1980 — tout comme dans le rapport pour l'année 1979 —, on fait mention tout particulièrement des installations nucléaires non garanties dans certains Etats non dotés d'armes nucléaires, mais on ne fait pas allusion aux installations nucléaires non garanties, ainsi qu'au matériel nucléaire dans les Etats dotés d'armes nucléaires. De l'avis de mon gouvernement, il ne convient pas que l'Agence fasse une distinction dans ses documents — tels que le rapport annuel et les rapports sur l'application des garanties —, lorsqu'elle fait rapport sur les installations nucléaires, entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires. Dans l'accomplissement de ses fonctions en vertu de son statut, l'Agence ne doit pas faire de distinction entre les Etats membres, car tous ont des droits égaux et des obligations égales. Tout régime de non-prolifération doit être universel et non discriminatoire. Nous ne devons pas nous leurrer et nous cacher le fait que le véritable danger qui menace la communauté internationale est la prolifération des armes nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires. L'humanité doit être à l'abri du détournement de l'énergie nucléaire à des fins militaires, où que ce soit. Notre objectif doit être le désarmement nucléaire, mais les activités de l'Agence relatives à la non-prolifération ne concernent que les pays non nucléaires.

107. Pour ce qui est des travaux du Comité de la sécurité des approvisionnements, ma délégation tient à souligner que toute solution multilatérale pour la sécurité des approvisionnements devrait tenir dûment compte des obligations et droits bilatéraux existants. Une sécurité d'approvisionnements qui ne respecte pas les accords bilatéraux en vigueur ne constitue pas une sécurité.

108. Ma délégation voudrait insister sur le fait qu'il n'y a pas eu suffisamment de progrès quant à l'application du paragraphe 8 de la résolution 35/17 de l'Assemblée générale. Cette question a été soumise en 1978 à l'Assemblée générale, laquelle a exprimé l'espoir que la question ferait rapidement l'objet d'un examen approfondi et équitable. Ma délégation connaît les récentes résolutions de la Conférence générale de l'Agence portant sur l'amendement à l'article VI A 2 du statut de l'Agence et sur le recrutement du personnel du secrétariat de l'Agence; elle espère que le rapport annuel de l'Agence pour 1981, qui sera examiné lors de la trente-septième session de l'Assemblée générale, fera état de mesures concrètes en vue de remédier à la représentation inéquitable des régions sous-représentées.

109. Le projet de résolution A/36/L.10 fait référence au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation appuiera l'adoption, par consensus, du projet de résolution. Notre appui à ce texte ne porte pas atteinte à notre position bien connue quant audit traité, et doit être envisagé dans le contexte des opinions que j'ai exprimées sur d'autres aspects du projet de résolution dont nous sommes saisis et des vues exposées par le représentant de

l'Inde au sujet du rapport annuel de la Conférence générale de l'Agence.

110. Je voudrais aborder l'alinéa *b* du point 14 de l'ordre du jour et faire quelques brèves remarques à ce sujet.

111. La première session d'organisation du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire de 1983 a eu lieu à Vienne du 3 au 7 août 1981. Le Comité préparatoire, au cours de sa première session, a décidé que la Conférence de 1983 devrait se tenir à Genève pour une période de deux semaines, du 29 août au 9 septembre 1983. Le Comité a également décidé de tenir sa deuxième session à Vienne du 21 au 25 juin 1982, et il jugera à ce moment-là si une autre session à Vienne, en 1982, est nécessaire. Une session finale d'une semaine du Comité traitera du règlement intérieur de la Conférence, ainsi que de son ordre du jour provisoire et de la documentation.

112. Au cours de la première réunion du Comité préparatoire, nous nous sommes félicités de la tenue d'une telle conférence. La Conférence de 1983, comme son titre le précise bien, a pour but de promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par conséquent, il y a lieu d'espérer que la Conférence améliorera l'atmosphère internationale actuelle et aboutira à une série de mesures complètes tendant à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine, sur la base des principes directeurs des Nations Unies.

113. Le Comité préparatoire a consacré beaucoup de temps à la mise au point d'un ordre du jour éventuel pour la Conférence. Nous estimons que l'objectif fondamental de la Conférence a été bien précisé dans la résolution 35/112 de l'Assemblée générale. La tentative de dresser une liste de suggestions divergentes et de points mettant en relief des sujets particuliers différents ne serait pas très utile et le Comité préparatoire devrait passer plus de temps à l'élaboration d'un consensus. L'ordre du jour devrait refléter l'importance et les difficultés de la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

114. L'Inde, qui a prouvé l'intérêt qu'elle porte aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, coopère activement avec les autres membres aux travaux du Comité préparatoire afin d'assurer le succès de la Conférence des Nations Unies de 1983.

115. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais vous faire savoir que le représentant de l'Iraq a demandé la parole pour présenter des amendements au projet de résolution A/36/L.10, qui figurent au document A/36/L.12. Je lui donne la parole.

116. M. AL-ZAHAWI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation a demandé à prendre la parole afin de présenter les amendements au projet de résolution A/36/L.10.

117. Le projet de résolution qui vise à renforcer l'efficacité de l'AIEA et à promouvoir les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, grâce à la coopération internationale, ne devrait pas, selon nous, passer sous silence un acte très grave qui a mis en danger les objectifs mêmes du projet de résolution. Je veux parler de l'attaque israélienne contre les installations nucléaires de l'Iraq, que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 487 (1981), a considéré comme « une grave menace pour tout le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

118. En outre, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a estimé que cet acte pouvait porter un grave préjudice au

développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et a exprimé sa profonde préoccupation quant aux conséquences, à long terme, de l'attaque militaire contre les installations nucléaires à des fins pacifiques d'un Etat Membre. Cela figure dans la résolution qui a été adoptée par le Conseil des gouverneurs le 12 juin 1981<sup>7</sup>.

119. La Conférence générale de l'AIEA, dans sa résolution adoptée le 26 septembre 1981<sup>6</sup>, a estimé que l'acte d'Israël représentait une attaque contre l'Agence.

120. M. Sigvard Eklund, dans sa déclaration à la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, le 21 septembre 1981, a mentionné l'attaque aérienne en déclarant que celle-ci mettait en évidence la nécessité urgente d'élargir la portée du Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Sous sa forme actuelle, a déclaré M. Eklund, ce protocole interdit les attaques militaires contre les centrales nucléaires et le Comité du désarmement devrait envisager une interdiction générale de se livrer à des attaques contre les installations nucléaires dans leur ensemble.

121. Etant donné que le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution rend hommage au Directeur général, M. Eklund, « pour les services éminents qu'il a rendus en guidant et en dirigeant l'évolution fructueuse de l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours des 20 dernières années et pour la remarquable contribution qu'il a apportée à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à la cause de la paix », il convient que l'Assemblée générale, dans son projet de résolution, fasse écho à son appel. Enfin, le Comité du désarmement, dans son rapport, indique que l'on a reconnu de façon unanime « la nécessité d'éviter la répétition d'une telle attaque contre des installations nucléaires par Israël ou par tout autre Etat » [A/36/27, chap. III par. 137]. Le même paragraphe se lit ensuite : « L'appel à une interdiction des attaques contre des installations nucléaires a été largement appuyé » [ibid.].

122. Les représentants à l'Assemblée générale ont sans aucun doute constaté que les amendements présentés par l'Iraq et contenus dans le document A/36/L.12 se fondent sur les considérations que je viens de mentionner. Le libellé de ces amendements est conforme aux obligations des Etats Membres au titre de la Charte et, par là même, il s'inscrit dans le cadre du projet de résolution dont nous sommes saisis et des objectifs qu'il poursuit.

123. M. KOSTOV (Bulgarie) [interprétation de l'anglais] : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le rapport annuel de l'AIEA, qui fournit un tableau clair et détaillé des activités de cette institution au cours de l'année 1980. Je voudrais aussi remercier bien sincèrement M. Eklund de sa déclaration liminaire, complète et lucide, qui nous a apporté des renseignements complémentaires sur la vaste gamme des activités de l'Agence au cours de l'an passé et sur les tâches importantes qui l'attendent. Les conclusions du rapport et le contenu de la déclaration sont des preuves convaincantes des efforts positifs déployés par l'Agence dans l'accomplissement des tâches découlant de son statut. Il convient de noter que ces efforts ont été déployés d'une manière bien conçue, sans porter atteinte à l'un ou à l'autre des aspects nombreux et diversifiés des travaux de l'Agence.

124. Je voudrais maintenant m'étendre sur certains de ces aspects qui, de l'avis de ma délégation, méritent une attention toute particulière.

125. Tout d'abord, nous attachons une grande importance à l'exécution des fonctions de l'Agence qui ont une incidence directe sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, à savoir les utilisations pacifiques

de l'énergie nucléaire et le maintien et la consolidation du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Les responsabilités de l'AIEA dans ces domaines doivent être renforcées considérablement, notamment à l'heure actuelle, alors que le climat international s'est aggravé.

126. Parallèlement aux efforts tendant à éviter une escalade, nouvelle et extrêmement dangereuse de la course aux armements, en particulier des armements nucléaires, et à passer à un désarmement réel, la prévention d'une plus grande diffusion des armes nucléaires est devenue de plus en plus vitale. L'importance de cette question ne doit pas être jugée uniquement sur le plan militaire. Il ne fait pas le moindre doute que la promotion d'une coopération large et fructueuse dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans l'intérêt de tous les pays ne peut être réalisée que si l'on dispose d'un système fiable de garanties de nature à éliminer le danger de prolifération des armes nucléaires. En outre, l'expérience a jusqu'à présent largement montré que, dans ces deux directions fondamentales, les activités de l'Agence peuvent être menées de concert avec succès, étant donné que, loin de se contredire, elles se complètent mutuellement. Le Gouvernement bulgare, partageant ce point de vue, attache une importance particulière au rôle et aux efforts de l'Agence dans le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires conformément à son statut et aux dispositions du Traité sur la non-prolifération.

127. Ma délégation aimerait également relever avec satisfaction que, pendant la période sous examen, le système des garanties internationales de l'Agence contre un détournement possible de matières nucléaires à des usages non autorisés, a fonctionné sans aucune lacune. Une preuve convaincante de l'efficacité avec laquelle l'Agence s'acquitte de ses fonctions dans le domaine des garanties nous est fournie par les conclusions du rapport selon lesquelles aucun détournement de quantités considérables de matières nucléaires relevant des garanties n'a été signalé pour des fins autres que des utilisations pacifiques. A cet égard, les efforts de l'AIEA pour améliorer et renforcer encore l'efficacité des méthodes et du mécanisme de contrôle et de supervision de toutes les installations nucléaires placées sous les garanties de l'Agence méritent une évaluation positive et des encouragements.

128. Au cours de la période à venir, les efforts tendant à améliorer et à consolider l'efficacité du système de garanties et du régime de non-prolifération doivent être poursuivis. Cette conclusion découle du fait objectif que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire augmentent rapidement, ce qui accroît le nombre d'installations de fusion et la quantité de matières nucléaires et d'équipement tombant sous le coup du système de garanties de l'Agence. Le perfectionnement toujours plus grand de la technique nucléaire a donné une plus grande importance aux aspects techniques des garanties. Les conclusions du rapport concernant l'accroissement continu de la quantité de matériaux nucléaires méritent également notre attention particulière.

129. Les aspects politiques de la non-prolifération sont d'une importance significative. Le fait que, bien qu'à un rythme lent, de nouveaux Etats continuent d'accéder au Traité sur la non-prolifération constitue, sans aucun doute, un élément positif. Toutefois, cela ne saurait nous suffire, étant donné que de nombreux Etats n'ont pas accédé au Traité ou ne l'ont pas ratifié à ce jour, tandis qu'un nombre croissant d'Etats font fonctionner ou construisent des installations nucléaires non placées sous garanties et capables de fournir des matériaux destinés à des engins nucléaires. Le souci le plus grave découle du danger

que des Etats qui sont des foyers de tension puissent acquérir la capacité nucléaire. Les plans d'Israël et de l'Afrique du Sud pour la production d'armes nucléaires en tant qu'instrument de leur politique d'agression sont bien connus. Mon pays a condamné l'attaque pirate d'Israël contre le centre de recherche nucléaire de l'Iraq, pays qui, en sa qualité de partie au traité sur la non-prolifération, a placé son programme nucléaire sous le régime des garanties de l'AIEA. Cet acte criminel et aventuriste a également porté atteinte tant au régime de non-prolifération qu'à l'autorité et à la crédibilité de l'Agence.

130. Ces événements montrent que les efforts visant à améliorer et à renforcer l'efficacité du régime de non-prolifération doivent être poursuivis sur une base prioritaire. La ratification par tous les Etats sans exception du Traité sur la non-prolifération ou leur accession à cet instrument serait une mesure décisive dans cette voie.

131. L'adoption d'une convention sur le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires et d'une convention sur le non-placement d'armes nucléaires sur le territoire d'Etats non dotés d'armes nucléaires, où ces armes n'existent pas encore, contribuerait grandement à la réalisation de cet objectif.

132. Mon pays apprécie hautement les activités de l'Agence tendant à faciliter la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Nous notons avec satisfaction l'accroissement, en 1980, de la capacité de l'Agence à contribuer plus pleinement aux programmes nationaux des Etats, notamment des Etats en développement, pour l'utilisation et l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

133. Face à une pénurie croissante d'énergie, de plus en plus de pays, développés et en développement, auront recours à l'énergie nucléaire comme source d'énergie de rechange la plus immédiate et la plus pratique. Cette tendance est devenue de plus en plus évidente et, en dépit de toutes les vicissitudes, elle se développera encore. Tout naturellement le rôle et l'autorité de l'Agence s'en trouveront accrus. L'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire a examiné toute une gamme de domaines où la coopération internationale est non seulement nécessaire, mais vitale. Nous attendons avec intérêt les résultats de la prochaine conférence sur l'expérience acquise en matière d'énergie nucléaire qui fournira des réponses à de nombreuses questions qui se sont posées dans la pratique.

134. Le rapport réaffirme l'importance que l'Agence attache aux principes régissant l'exportation des matières nucléaires et la nécessité d'une politique concertée pour leur mise en œuvre. Nous sommes convaincus que le Comité de la sécurité des approvisionnements, créé en 1980, travaillera avec succès dans le domaine de l'approvisionnement en matières nucléaires, en équipement, en technologies et en services nucléaires sur la base des objectifs de la non-prolifération.

135. Je tiens à souligner, sans m'y arrêter, qu'à notre avis les travaux de l'Agence dans des domaines aussi importants que la sécurité nucléaire, la protection de l'environnement, la production alimentaire et l'agriculture, les services de santé, la recherche scientifique, la formation du personnel et l'échange de renseignements scientifiques doivent être profitables à tous les pays. A notre avis, la participation active et directe de l'AIEA à la préparation et à la convocation de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui doit avoir lieu en 1983 sous les auspices des Nations Unies, est une garantie de succès pour la Conférence. Nous estimons que les décisions que la Conférence doit adopter ne seront véritablement de l'intérêt de la communauté internationale que si l'on tient compte des objectifs et des

nécessités indispensables au renforcement des garanties face au danger de prolifération.

136. Enfin, je voudrais signaler que mon pays met en œuvre avec succès un programme national, large et varié, en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Je voudrais citer à titre d'exemple les tâches entreprises par mon pays dans le domaine de l'énergie nucléaire. Les thèses pour le développement économique et social de la République populaire de Bulgarie jusqu'en 1990, adoptées au douzième Congrès du parti communiste bulgare, stipulent que « la part relative de l'électricité produite par l'énergie nucléaire devrait atteindre 25 p. 100 en 1985 et 40 p. 100 en 1990 ».

137. Tout cela souligne l'attachement de mon pays à la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et sa participation active en ce domaine.

138. Avant de terminer ma déclaration, qu'il me soit permis, au nom de la délégation bulgare et en mon nom propre, de féliciter très cordialement le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, au moment où lui a été octroyé le titre de directeur général émérite de l'AIEA. Les efforts qu'il a consacrés à l'Agence au cours des 20 dernières années ont eu comme objectif l'application des nobles principes consacrés dans le statut de l'AIEA pour le bien-être de l'humanité tout entière. Grâce à sa grande et exceptionnelle expérience, associée à un engagement et à un dévouement profonds, il a grandement contribué à renforcer le rôle de l'Agence en résolvant les problèmes vitaux de notre époque. Sous sa direction, l'Agence s'est affirmée comme un organe international des plus compétents dans le développement d'une large coopération entre les Etats pour l'utilisation de l'énergie nucléaire exclusivement à des buts pacifiques et créatifs. Je saisis cette occasion pour exprimer à M. Eklund notre gratitude et notre reconnaissance pour son travail et son dévouement.

139. Je voudrais également féliciter M. Hans Blix à l'occasion de sa nomination au poste de directeur général de l'Agence et je lui souhaite plein succès dans sa tâche si importante. Je l'assure de la volonté de mon pays de poursuivre et d'augmenter sa coopération avec l'Agence et de contribuer au renforcement de son efficacité, au nom de la paix et du progrès économique et social de toutes les nations.

140. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un plaisir particulier pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le rapport de l'AIEA. La participation active de l'Australie aux travaux de l'Agence, tout particulièrement sa qualité de membre du Conseil des gouverneurs depuis sa création en 1957, témoigne de l'importance que nous attachons aux travaux effectués en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence est, à notre avis, l'une des organisations qui obtient les meilleurs résultats du système des Nations Unies, malgré les ressources limitées dont elle dispose. Elle a à son actif le fait de s'acquitter de ses deux responsabilités primordiales : le développement et l'application des garanties requises conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres dispositions, et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris, en particulier, l'octroi d'une assistance technique aux pays en développement.

141. L'Australie attache une grande importance aux responsabilités de l'Agence dans l'élaboration et l'application des garanties requises aux termes du Traité sur la non-prolifération. La question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne peut être examinée sans envisager également la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Pendant longtemps, le Gouvernement australien a pensé que l'adhésion universelle au Traité sur la non-

prolifération fournirait le régime politique international le plus efficace pour empêcher à l'avenir la prolifération des armes nucléaires. Cependant, l'Australie reconnaît l'importance, pour de nombreux pays, y compris les pays en développement, de possibilités adéquates pour un développement pacifique de l'énergie nucléaire. La tâche à laquelle doit faire face la communauté internationale est donc de parvenir à une compatibilité entre le développement pacifique de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire. Le Gouvernement australien est parfaitement conscient de ces besoins urgents et a pris des mesures permettant de contribuer à la solution de ce problème.

142. L'Australie a des réserves importantes d'uranium naturel et entre maintenant sur le marché international de l'uranium en tant que l'un des plus importants fournisseurs. Les exportations provenant des mines d'uranium nouvellement exploitées en Australie apportent déjà leur contribution aux besoins mondiaux en matière d'énergie. Cependant, étant donné son inquiétude au sujet de la non-prolifération des armes nucléaires, le Gouvernement australien a pour politique de déclarer que l'uranium vendu à des Etats non dotés d'armes nucléaires doit être limité aux Etats parties au Traité sur la non-prolifération et qui, par là-même, respectent les exigences de l'Agence et observent les conditions fixées par les traités bilatéraux spéciaux.

143. L'Australie a également décidé que les exportations d'uranium à des fins pacifiques aux Etats dotés d'armes nucléaires feront l'objet d'engagements selon lesquels l'uranium ne sera pas détourné à des fins militaires ou explosives et seront placées sous le système de garanties de l'AIEA. En outre, l'Australie poursuit une politique selon laquelle elle accorde la préférence aux parties au Traité sur la non-prolifération dans l'octroi d'une assistance technique nucléaire en dehors du programme ordinaire de l'Agence.

144. L'Australie estime que l'Agence est une institution importante pour suivre l'évolution des attitudes internationales en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En plus de son rôle dans l'élaboration de techniques de garanties, l'évaluation de l'Agence en matière d'avantages de l'énergie nucléaire, ses recherches dans les problèmes de la technologie nucléaire — comme la sécurité des réacteurs et la gestion des déchets — et son assistance technique aux pays en développement auront une incidence importante sur les développements des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

145. Ayant cela présent à l'esprit, l'Australie a continué de jouer un rôle actif dans les travaux de l'AIEA et, comme je l'ai mentionné, attache une importance particulière au rôle de non-prolifération en appliquant des garanties internationales efficaces et en améliorant et en perfectionnant les méthodes de garanties. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière aux trois initiatives majeures de l'Agence auxquelles l'Agence et ses membres participent, et nous continuerons à y participer de façon active. Je me réfère au Comité de la sécurité des approvisionnements, au stockage international du plutonium et à l'étude de la gestion internationale du combustible irradié.

146. Nous estimons que le Comité de la sécurité des approvisionnements, qui a réalisé certains progrès au cours de l'année dernière, devient une instance précieuse pour les discussions portant sur les approvisionnements nucléaires et les questions de non-prolifération. Nous pensons également que ses travaux représentent une contribution importante aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui doit se tenir en 1983. Nous sommes déçus qu'un progrès plus important n'ait pas été réalisé dans le stockage

international du plutonium en se fondant sur les mesures substantielles d'accord qui existent déjà. Néanmoins, nous continuons à accorder aux travaux du Groupe d'experts sur le stockage international du plutonium une haute priorité, dans la mesure où il a pour but de réduire les risques de prolifération. Un progrès positif a été accompli pour ce qui est de l'étude sur la gestion internationale du combustible irradié, et l'examen de ces questions fournira une base importante en vue d'améliorer à l'avenir la gestion du combustible irradié.

147. L'AIEA, grâce à son système de garanties, offre l'assurance dont a besoin la communauté internationale pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et fournit le cadre fondamental pour le commerce nucléaire international et la coopération internationale. Tous les Etats ont un enjeu fondamental dans le fonctionnement efficace et stable de l'Agence qui, pour travailler avec succès, continue d'avoir besoin de l'appui total de tous les Etats Membres.

148. L'attachement de l'Australie à l'assistance technique nucléaire se manifeste dans les programmes bilatéraux et dans l'appui que nous accordons en Asie à l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, dans le cadre de l'Agence. Nous reconnaissons que les dispositions permettant aux pays en développement d'avoir accès à l'assistance technique, qui leur permettrait de tirer un avantage maximum de l'énergie nucléaire, sont, et continuent d'être, une haute priorité pour l'Agence. L'Australie continuera de respecter ses obligations d'assistance technique de façon pratique. En 1981, l'Australie s'est acquittée complètement de ses obligations en versant sa contribution au Fonds d'assistance technique. L'Australie a également alloué 114 000 dollars des Etats-Unis à des projets au titre de l'accord régional de coopération asiatique. Une assistance supplémentaire d'une valeur de 345 000 dollars des Etats-Unis a été versée à la Malaisie dans le cadre d'un programme bilatéral pour la formation professionnelle de 54 experts à la Commission de recherche pour l'énergie atomique australienne, située à Lucas Heights. En outre, l'Australie a annoncé qu'elle verserait sa contribution totale d'une valeur de 296 000 dollars des Etats-Unis au Fonds d'assistance technique en 1982.

149. L'appui actif de l'Australie à l'Agence s'est également manifesté dans l'encouragement que nous avons accordé à des mesures ayant pour but de réduire les distinctions et les discriminations entre les deux classes d'Etats, les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires. A cet égard, nous nous sommes félicités l'année dernière des mesures prises par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France en vue d'accepter les garanties de l'Agence pour leurs programmes nucléaires civils. Nous espérons que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires feront de même.

150. L'Australie continuera d'œuvrer pour l'évolution future d'arrangements de coopération qui sont vitaux pour la confiance et un monde nucléaire sûr. Nous sommes heureux de réaffirmer notre engagement et nos contributions aux efforts de l'AIEA pour améliorer et développer le système de garanties et renforcer la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment l'assistance technique aux pays en développement.

151. Avant de terminer mes observations sur les travaux de l'Agence, je voudrais commenter un événement alarmant qui a un rapport direct avec le rôle de l'Agence. Une attaque militaire a été commise par un Etat membre contre les installations nucléaires d'un autre Etat membre. L'attitude de l'Australie à l'égard de cet acte a été clairement

exposée dans d'autres instances, y compris à la Conférence générale de l'AIEA, en septembre dernier, et au Comité du désarmement, à Genève, où nous nous sommes associés à un certain nombre d'autres délégations pour exprimer notre condamnation de cette attaque. De telles opérations militaires portent non seulement préjudice aux efforts tendant à restaurer la paix et la stabilité dans la région, mais entravent également les efforts de la communauté internationale, fondés sur le Traité sur la non-prolifération et le système de garanties géré par l'AIEA, pour prévenir une plus grande prolifération des armes nucléaires.

152. Enfin, j'ai le privilège d'être en mesure de m'associer à toutes les autres délégations pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement australien au Directeur général sortant, M. Sigvard Eklund, dont les travaux ont permis le développement efficace de l'Agence. Nous voulons féliciter M. Eklund à l'occasion de la décision prise à la fin de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence de lui conférer le titre de Directeur général émérite de l'Agence. M. Eklund s'est acquitté de ses responsabilités avec un dévouement inlassable et il mérite les plus grands éloges et la gratitude de tous les Etats membres. En même temps, j'ai le plaisir, au nom du Gouvernement australien, de féliciter le nouveau Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix. L'Australie espère poursuivre sa coopération étroite avec le Directeur général.

153. M. ADAM (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a le plaisir d'exprimer son appréciation et sa reconnaissance pour les efforts louables déployés par l'AIEA en faveur des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je voudrais me joindre aux orateurs qui ont déjà loué les efforts déployés par M. Eklund pendant les 20 dernières années pour réaliser les objectifs de l'Agence, et particulièrement ses efforts dans le domaine de l'assistance technique fournie aux pays en développement qui font face à des grandes difficultés économiques, ce qui exige de ces derniers le recours à tous les moyens possibles pour promouvoir la réalisation du développement économique et social global, y compris l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de développement économique.

154. Ma délégation a étudié le rapport annuel de l'Agence et elle note avec satisfaction l'assistance fournie par l'Agence à plus de 40 pays en développement. Elle note également l'existence d'une coopération et d'une coordination dans le domaine de la recherche entre l'Agence et plusieurs institutions scientifiques dans les pays en développement. Ce rapport illustre l'attention accordée par l'Agence à la protection de la production agricole et animale et à l'éradication des maladies et des fléaux agricoles, et l'attention accordée à la santé publique, à la conservation des aliments, à la protection de l'environnement, aux sciences naturelles et à l'élaboration d'un système de données fondamentales.

155. Toutes ces préoccupations auront sans aucun doute les résultats positifs qui affecteront favorablement nombre de pays, et particulièrement les pays en développement qui ont certainement besoin d'améliorer leur rendement agricole et animal et d'intensifier l'éradication des maladies et des fléaux agricoles, étant donné que l'agriculture constitue la source principale d'alimentation dans ces pays.

156. On note également l'existence d'une crise de l'alimentation qui pèse sur le monde entier et principalement sur le continent africain. Nous dénonçons résolument toutes les campagnes menées par les moyens d'information occidentaux contre tous les efforts déployés par les pays en développement en vue de bénéficier de l'énergie nucléaire dans leur développement économique. Nous dénonçons également toutes les entraves et l'exercice de toutes pres-

sions politiques et économiques dressés contre les efforts de ces pays pour l'obtention de la technologie nucléaire, car toutes ces tentatives vont à l'encontre du progrès et sont vouées à l'échec; les pays en développement persisteront à vouloir sortir de leur sous-développement économique en utilisant tous les moyens pour parvenir à la réalisation d'un développement économique global, y compris le fait de bénéficier de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

157. Convaincu de l'importance de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notre pays a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'au système des garanties lié à ce traité. En même temps, nous pensons à la nécessité, pour l'Agence, de redoubler d'efforts pour un avenir meilleur, en vue d'atteindre ses objectifs, et ce en soumettant toutes les installations nucléaires à son contrôle. Cependant, nous constatons avec grand regret que certains pays refusent de reconnaître les résolutions adoptées par la communauté internationale, continuent à défier la volonté internationale qui, par tous les moyens, essaie d'éviter une catastrophe nucléaire qui menace l'humanité entière.

158. L'Assemblée générale, dans sa résolution 33/71 A, relative à la collaboration militaire et nucléaire avec Israël, prie le Conseil de sécurité de demander à tous les Etats « de mettre fin à tout transfert d'équipement nucléaire ou de matières ou techniques fissiles à Israël ». L'Assemblée a fait la même demande dans la résolution 34/89, sur l'armement nucléaire israélien. Cependant, l'entité sioniste continue à recevoir une assistance dans le domaine de la fabrication des armes nucléaires, ce qui a permis à Israël de défier les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les principes et buts de l'AIEA, tout en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, et de commencer à menacer la sécurité et la paix de la région du Moyen-Orient et de l'humanité entière. La meilleure preuve en est l'attaque contre le réacteur nucléaire iraquien, qui a été dénoncée par tous les pays du haut de cette tribune ainsi que par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et d'autres instances internationales. Israël devrait se voir refuser toute assistance technique fournie par l'Agence et devrait même être expulsé de l'Agence, dont il a violé les principes et les objectifs.

159. En outre, Israël continue de menacer l'Afrique australe en coopérant avec le régime d'*apartheid* de Pretoria, qui est apparenté au sien. Cette coopération dans le domaine des armes nucléaires constitue une grave menace à la sécurité et à la stabilité des Etats du continent africain. L'Assemblée générale a demandé à l'Afrique du Sud de soumettre toutes ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence et demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour interdire toute collaboration nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud. L'Assemblée générale, dans sa résolution 35/206 H, a condamné énergiquement « la collaboration continue et croissante d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud » — avec les graves conséquences que cela représente pour le développement du potentiel militaire de l'Afrique du Sud —, qui constitue un problème très dangereux et très grave. Malgré les démentis, les rapports entre Israël et l'Afrique du Sud sont devenus plus organisés et couvrent plusieurs autres domaines : militaire, politique, nucléaire, économique et culturel.

*M. Kittani (Iraq) reprend la présidence.*

160. Nous ne devons jamais oublier le rôle inquiétant joué par les grandes puissances dans la course aux armements nucléaires; cela nuit à la paix et la sécurité du monde, favorise les catastrophes et augmente les souffrances. Le fait que les Etats-Unis envisagent de fabriquer la bombe à neutrons constitue un grave danger à la paix et à la sécurité internationales. Alors que les Etats-Unis

devraient encourager les efforts en faveur de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, nous constatons qu'ils accordent une aide — experts, assistance technique, matières nucléaires — et leur encouragement aux régimes racistes d'Afrique du Sud et de la Palestine occupée, pour leur permettre de fabriquer de telles armes. Cela constitue une violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des principes de l'Agence. Les grandes puissances assument une lourde responsabilité en ce qui concerne l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et la non-obstruction aux efforts des pays en développement de bénéficier de la technologie nucléaire et de son utilisation à des fins pacifiques.

161. Nous fondons de grands espoirs sur la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui doit se tenir en 1983; nous espérons que cette conférence donnera des résultats positifs qui serviront au progrès de l'humanité tout entière et surtout à l'économie des pays en développement, et qui permettront également d'établir des règles devant régir la paix et la sécurité.

162. En conclusion, je voudrais insister sur un problème très important qui a trait au développement du potentiel des pays en développement à bénéficier de la technologie nucléaire, c'est-à-dire la formation des citoyens de ces pays dans ce domaine. Je me réfère à la possibilité d'offrir à ces citoyens l'occasion de trouver des positions au sein de l'Agence, puisque cela constitue une sorte de formation. Le quota des pays en développement à l'Agence est peu élevé si on le compare à leur population. Il faudrait donc permettre aux citoyens de ces pays d'occuper des postes à l'Agence plutôt que de réserver ces postes aux pays développés. Cela requiert, à notre avis, une révision des procédures de nominations à l'Agence. Un autre point dont j'aimerais faire mention est l'importance de la représentation des pays en développement au Conseil des gouverneurs. Puisque les pays en développement constituent la majorité des pays du monde et que leurs intérêts sont nombreux, importants et vitaux, ils devraient être représentés sur une base équitable dans toutes les instances et organisations internationales.

163. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation pakistanaise, rendre un hommage particulier au Directeur général sortant de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, pour les éminents services qu'il a rendus dans l'édification et la gestion de l'Agence et dans la promotion de la cause des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui est devenue un élément vital du progrès économique et social, notamment des pays en développement. Un témoignage vivant de la contribution remarquable de M. Eklund dans ce domaine, c'est le développement de l'Agence elle-même, avec sa vaste gamme de responsabilités et les avantages qu'elle procure à de nombreux pays en matière d'application pacifique de l'énergie nucléaire. En conséquence, nous nous joignons à d'autres pour applaudir la décision de l'Agence de conférer à M. Eklund le titre de Directeur général émérite.

164. Nous nous félicitons également de la nomination de M. Hans Blix en tant que nouveau directeur général. Nous sommes certains que son immense expérience et sa compétence seront des atouts précieux pour l'Agence dans son évolution constante et dans l'exécution de ses responsabilités dans le cadre de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec vigueur et efficacité.

165. Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance à M. Eklund pour la présentation éloquent et complète qu'il a faite du rapport annuel de l'Agence sur ses activités pour l'année 1980. Ma délégation a noté avec satisfaction

les succès remportés par l'Agence dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le fait que les ressources totales de l'Agence pour l'exécution du programme d'assistance technique pour l'année 1980 ont augmenté de 27,3 p. 100 par rapport à l'année 1979 est une source d'encouragement. L'assistance fournie à l'Agence par le PNUD, qui a accusé une augmentation très nette de 45 p. 100 par rapport à 1979, est tout à fait remarquable; elle souligne la reconnaissance de la part des Nations Unies du rôle et des fonctions de l'Agence dans le secteur du développement. En même temps, toutefois, nous regrettons de constater que les contributions volontaires au fonds de l'Agence annoncées par les Etats Membres n'ont pas répondu à l'objectif fixé pour l'année 1980.

166. Le Pakistan est convaincu de l'importance croissante des applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans les efforts de développement d'un nombre toujours plus grand de pays, notamment du tiers monde. L'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, qui a terminé son étude technique de trois ans en février 1980, a également conclu que l'énergie nucléaire devrait jouer un rôle accru pour permettre au monde de répondre à ses besoins en matière énergétique et que la technique nucléaire peut et doit être largement disponible à cette fin. En même temps, nous estimons qu'il devra y avoir une augmentation correspondante de la portée des activités et des responsabilités de l'Agence, qui joue un rôle important dans la promotion de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

167. L'Agence a une responsabilité primordiale dans le domaine de la sécurité nucléaire pour laquelle elle fournit le seul système de garanties internationalement acceptable. Notre expérience montre que le système de garanties de l'Agence est fiable et efficace et qu'il couvre tout le cycle du combustible nucléaire. Au cours des années, elle a mis au point des techniques et des procédures d'exécution qui peuvent être appliquées aujourd'hui à toutes les catégories d'installations nucléaires. Ce système de garanties doit être protégé et rendu universel sur une base non discriminatoire. A cet égard, nous notons avec une profonde satisfaction les remarques faites par M. Eklund :

« Au cours des cinq dernières années, l'Agence a procédé à des analyses statistiques détaillées et à l'évaluation de l'efficacité de ses opérations de garanties, et dans aucun cas l'Agence n'a détecté de divergences qui indiqueraient le détournement d'un montant important de matières placées sous garanties. Elle a ainsi conclu que toutes ces matières ont été utilisées pour des activités nucléaires pacifiques ou ont été comptabilisées de façon appropriée. » [50<sup>e</sup> séance, par. 18.]

168. L'attaque israélienne du réacteur nucléaire de Tamuz, près de Bagdad, a profondément secoué la communauté internationale qui défend le droit de toute nation d'avoir accès à la technique nucléaire à des fins pacifiques. Le Directeur général, M. Eklund, a décrit cette attaque à juste titre comme une attaque contre le système de garanties de l'Agence lui-même. Outre qu'elle constitue un acte d'agression non provoquée, l'attaque israélienne de Tamuz a eu des conséquences immenses, et cela souligne le besoin impérieux qu'il y a de préserver le système de garanties de l'Agence et de trouver les moyens de protéger toutes les installations nucléaires pacifiques. La recommandation faite par M. Eklund, d'élargir la portée du Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 afin de renforcer le droit international interdisant les attaques contre toutes les installations nucléaires pacifiques mérite un examen sérieux.

169. Le Pakistan a toujours appuyé pleinement le système de garanties de l'Agence et, dans le cadre de ses propres installations nucléaires, il a donné toute l'assis-

tance voulue à l'Agence pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités en matière de garanties. Néanmoins, récemment, le programme nucléaire pacifique du Pakistan a fait l'objet d'une campagne de propagande bien orchestrée. On laisse entendre que des activités « suspectes » se sont fait jour sur le site du réacteur nucléaire du Pakistan, près de Karachi, et que « des anomalies et des irrégularités » y ont été décelées. Ce sont là des allégations fausses qui jettent même un doute sur la compétence de l'Agence. Ces accusations non fondées auraient dû être réfutées par l'Agence elle-même à la lumière de ses inspections du réacteur nucléaire de Karachi. Toutefois, nous avons pris note de la déclaration catégorique du Directeur général de l'AIEA, selon laquelle l'Agence n'a décelé ni détournement, ni acte de non-exécution de son régime de garanties.

170. La centrale nucléaire de Karachi, connue sous le nom de KANUPP, a fait l'objet d'inspections régulières conduites par les inspecteurs en matière de garanties de l'Agence. Au cours des 10 dernières années, la centrale a été inspectée 62 fois et, à chaque occasion, l'Agence a certifié que « l'inspection avait montré que l'on ne s'était pas écarté des termes de l'accord en matière de garanties portant sur les installations et les équipements intéressés ». Il n'y a pas eu un seul cas de non-exécution de l'accord ni un seul cas où l'on ait pu constater qu'on s'en était écarté. Dès le début de cette année, le 19 janvier 1981, le Directeur général a fait rapport au Conseil des gouverneurs de l'AIEA; il est dit dans ce rapport qu'un inventaire complet de vérification de tous les combustibles irradiés a été dressé par une équipe d'inspecteurs de l'Agence et que les résultats en ont été satisfaisants. Il y est dit en outre que le Pakistan a coopéré étroitement avec l'Agence au cours de l'inspection. Cette position a été confirmée une fois de plus par le Directeur général de l'AIEA pas plus tard que le 17 septembre 1981.

171. Encore une fois, j'aimerais dire que le Pakistan est fier de s'être acquitté de ses obligations en matière de garanties et qu'il continuera d'honorer tous ses engagements dans ce domaine. Les allégations à propos d'un détournement de combustible irradié provenant de la KANUPP sont donc totalement sans fondement, trompeuses et contraires aux déclarations officielles et aux conclusions de l'AIEA.

172. Je voudrais également signaler que le Pakistan a été l'un des quelques premiers pays à avoir répondu favorablement aux nouvelles propositions faites par le Directeur général de l'AIEA dans une déclaration qu'il a faite récemment sur la nécessité d'accroître l'équipement de surveillance existant par des mécanismes qui sont encore en cours de mise au point.

173. D'après l'Agence, ces propositions ont pour but d'améliorer les mesures de garanties. Bien que les nouvelles propositions soient faites en dehors du cadre de nos accords actuellement en vigueur avec l'Agence, nous avons accepté de participer à des discussions au niveau des experts. De toute évidence, nous ne saurions accepter l'introduction unilatérale d'une mesure quelconque par l'Agence sans qu'elle ait d'abord été acceptée au cours de négociations.

174. En particulier, les nouvelles propositions en vue d'améliorer le système de garanties en ce qui concerne le réacteur nucléaire de Karachi et la réponse préliminaire du Pakistan peuvent être résumées comme suit.

175. Premièrement, la mise en place d'une caméra supplémentaire dans le compartiment du combustible irradié et un nouvel emplacement des caméras actuelles sont proposés dans le réacteur nucléaire de Karachi. Conformément à nos accords avec l'Agence, deux caméras de surveillance sont déjà en position de marche dans la zone proposée et couvrent toute la zone de manière satisfaisante.

Outre ces deux caméras, nous avons déjà accepté d'installer à la KANUPP un système de télévision vidéo aux fins d'essais. Ce système, qui a déjà été installé, va au-delà des dispositions des accords actuels. Nous sommes en outre disposés à participer à des discussions au niveau des experts pour examiner la possibilité de changer l'emplacement des caméras.

176. Deuxièmement, la mise en place dans le compartiment de décontamination de la caméra actuelle est proposée. Nous avons fait savoir à l'Agence que nous sommes disposés à examiner en détail cette proposition.

177. Troisièmement, l'installation de deux caméras et l'amélioration du système de contrôle dans la zone d'entretien des machines de combustible sont envisagées. Bien que nous n'ayons pas été en mesure de discerner une quelconque justification à cette proposition, faite également en dehors du cadre des accords actuellement en vigueur, nous sommes néanmoins disposés à l'examiner à condition que les nouveaux arrangements n'entraient pas le fonctionnement normal du réacteur.

178. Quatrièmement, en cas de difficultés rencontrées dans le développement des films, il est proposé que les pellicules impressionnées soient transférées, développées et évaluées à Vienne. En ce qui concerne le développement et le traitement des films, nous avons déjà fourni à la KANUPP tous les équipements nécessaires à l'installation d'une chambre noire. Cette installation est utilisée de façon satisfaisante. D'après les accords actuellement en vigueur avec l'Agence, les films impressionnés ne doivent pas sortir des locaux de la KANUPP. Toute disposition contraire à cet accord devra être négociée.

179. Cinquièmement, il est proposé la mise en place d'un système étanche de stockage des casiers de barres de combustible irradié sous l'eau. A notre avis, ce système entravera le fonctionnement quotidien de l'installation et accroîtra les problèmes de corrosion dans le compartiment de stockage, entraînant ainsi des problèmes de sécurité et des risques. A l'examen de cette proposition, nous ne pouvons ignorer le problème causé par la contamination radioactive qui fait l'objet d'une grande préoccupation dans le monde développé.

180. Enfin, l'installation de compteurs d'assemblage contrôlant les entrées et les sorties est proposée. Nous sommes prêts à examiner la mise en place de compteurs de contrôle en nous fondant sur nos accords avec l'Agence.

181. Je me suis permis de fournir quelques détails techniques sur ce que l'on a appelé les irrégularités ou certaines activités suspectes que l'on aurait remarquées en ce qui concerne le réacteur nucléaire de Karachi. La première réaction du Pakistan à ces allégations est de déclarer qu'il est disposé à participer à des discussions approfondies avec les experts de l'Agence pour parvenir à un accord sur les nouvelles propositions faites par l'Agence, conformément aux dispositions des accords actuellement en vigueur. Toutefois, nous estimons que le système de garanties existant de l'Agence est suffisamment souple pour que l'on puisse envisager le remplacement de tout équipement ou instrument au fur et à mesure que du nouveau matériel devient disponible.

182. On a dit que les nouvelles propositions de l'Agence sont fondées sur une évaluation du système de garanties de la KANUPP faite alors que le réacteur commençait à fonctionner avec du combustible produit au Pakistan. Je dois signaler que le Pakistan a été obligé de fabriquer du combustible à partir de sources autochtones après que l'approvisionnement en combustible eut été arrêté unilatéralement par le Canada, en décembre 1976, ce qui a pratiquement provoqué l'arrêt du réacteur de Karachi. Mais la construction d'une usine de fabrication de combustible n'était pas

un secret. Une déclaration a été faite publiquement lors de son achèvement en septembre 1980 et, par la suite, un rapport a été dûment établi à ce sujet et soumis à la Conférence générale de l'AIEA. Après cela, l'Agence a procédé à un inventaire complet des assemblages de combustible irradié sur le site du réacteur nucléaire de Karachi, bénéficiant en cela de l'entière coopération du Pakistan. Les inspections ultérieures de l'Agence ont également tenu pleinement compte de l'inventaire du combustible national.

183. L'engagement du Pakistan en faveur de la non-prolifération nucléaire est bien connu de tous. Le Gouvernement pakistanais a maintes fois déclaré que son programme nucléaire est consacré au développement technique, industriel et économique du pays. Le Pakistan a également toujours défendu le renforcement du régime de non-prolifération, non seulement sur une base globale, mais aussi dans notre propre région, grâce par exemple à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie méridionale. A cette fin, le Pakistan a fait plusieurs propositions, comprenant une déclaration conjointe des Etats de la région de ne pas acquérir d'armes nucléaires et d'autoriser des inspections bilatérales réciproques de leurs installations nucléaires respectives.

184. Les préoccupations exprimées à l'égard de la non-prolifération nucléaire ne devraient pas aller à l'encontre du droit naturel des pays en développement de tirer avantage de la technique nucléaire pacifique sur une base universelle et non discriminatoire. De plus, nous estimons que la prolifération nucléaire ne saurait être empêchée par des restrictions unilatérales à l'accès à la technique nucléaire; cela peut être réalisé grâce à un consensus politique véritable comprenant les pays nucléaires et non nucléaires, ainsi qu'il a été demandé à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement [voir résolution S-10/2]. C'est pour cette raison que le Pakistan se félicite de la création par l'AIEA du Comité de la sécurité des approvisionnements, qui devrait, selon nous, être un forum utile pour un dialogue constructif entre les Etats fournisseurs et les Etats bénéficiaires. La promotion de la coopération nucléaire pacifique sur une base universelle et non discriminatoire, les progrès en matière de désarmement nucléaire et les garanties de sécurité données aux Etats non nucléaires sont des éléments essentiels à un consensus sur la non-prolifération nucléaire. Le Pakistan espère contribuer activement à la mise au point d'un tel consensus. Dans ce même esprit, le Pakistan continuera à donner son appui total au système de garanties de l'Agence et sa pleine coopération à l'Agence dans l'exécution de ses obligations en vue d'assurer la sécurité nucléaire.

185. Je saisis cette occasion pour faire quelques brefs commentaires sur les projets de résolution A/36/L.10 et L.11. Le Pakistan est l'un des auteurs du projet de résolution A/36/L.11 ayant trait à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dont la tenue est prévue en 1983. Nous attachons une grande importance à la nécessité de préparer de façon adéquate cette conférence. Le projet de résolution souligne pleinement cette nécessité et affirme également les principes qui devraient guider les préparatifs de la Conférence; ces principes sont les suivants : premièrement, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques revêt une grande importance pour le développement économique et social de nombreux pays; deuxièmement, tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de développer leur programme d'utilisation à des fins pacifiques des techniques nucléaires pour leur développement économique et social, conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins; troisièmement,

tous les Etats, sans discrimination, doivent pouvoir accéder à la technique, à l'équipement et aux matériaux — qu'ils devraient pouvoir acquérir librement — pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; et, enfin, la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait faire l'objet d'un accord et de garanties internationales appropriées applicables par l'entremise de l'AIEA, sur une base non discriminatoire, afin de prévenir efficacement la prolifération des armes nucléaires.

186. Nous partageons aussi les vues des autres auteurs selon lesquelles la question de la Conférence mérite d'être examinée en tant que point séparé de l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

187. Nous avons noté avec intérêt le contenu du projet de résolution A/36/L.10, qui concerne le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce texte a souligné particulièrement l'importance du rôle que l'Agence doit jouer dans l'introduction de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et dans l'application, dans les pays en développement, de la science et de la technique nucléaires, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'industrie. Le projet de résolution note avec satisfaction les efforts constants faits par l'Agence dans l'accomplissement de ses obligations, en vertu de son statut et prie tous les Etats de continuer d'appuyer les efforts que déploie l'Agence, conformément à son statut, pour favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, accroître l'efficacité des garanties et promouvoir la sûreté nucléaire. Ces efforts doivent, cependant, se poursuivre dans le cadre des principes pertinents internationalement reconnus.

188. Pour conclure, je voudrais dire que M. Eklund a présenté fort éloquemment les périls aussi bien que les promesses que l'ère nucléaire offre à l'humanité. Dans son rapport comme dans sa déclaration, M. Eklund a exprimé sa profonde préoccupation face à la course croissante aux armements et s'est déclaré convaincu du rôle pacifique de l'énergie nucléaire. Nous partageons pleinement les préoccupations et les convictions de M. Eklund et nous espérons que des personnalités aussi éminentes que lui continueront d'exercer leur influence morale sur les efforts entrepris internationalement dans les domaines du désarmement nucléaire et de la maîtrise de l'énergie nucléaire au profit de la civilisation de l'homme.

189. M. MOUSSA (Egypte) [interprétation de l'anglais] : D'emblée, j'exprime la reconnaissance de ma délégation à M. Eklund, directeur général de l'AIEA, pour la déclaration importante qu'il a faite, à la 50<sup>e</sup> séance, en nous présentant le rapport annuel des activités de l'Agence pour 1980. Je saisis également cette occasion pour rendre un hommage particulier à M. Eklund pour son dévouement et pour les efforts inlassables qu'il a faits au cours des 20 dernières années, en contribuant à faire de l'AIEA une institution qui force le respect et la reconnaissance de la communauté internationale.

190. Il est universellement reconnu que l'énergie est essentielle au progrès et au développement. Avec le passage à des modes de production à moindre intensité de capitaux, l'énergie revêt un caractère crucial; même dans les pays en développement, où prédominent des techniques de production à forte intensité de travail, la tendance à passer à des techniques de production à forte intensité de capitaux, non seulement dans les secteurs modernes de l'économie, mais également dans les secteurs traditionnels, est devenue un fait établi. Cette évolution a, en elle-même, suscité de graves bouleversements dans les économies des pays en développement et se trouve exacerbée par la pénurie de ressources énergétiques dans les pays en déve-

loppement et par le fait que ces derniers dépendent techniquement des pays développés.

191. L'énergie nucléaire offre à court terme le meilleur remède à la crise énergétique dans tous les Etats, quel que soit leur stade de développement. Les pays en développement sont cependant défavorisés, car ils ne disposent ni de la technique ni des ressources qu'exige l'énergie nucléaire, étant donné qu'ils manquent des ressources financières et techniques requises et qu'il existe certaines pratiques restrictives qui entravent la coopération internationale dans ce domaine. C'est précisément à cet égard que l'AIEA devrait jouer un rôle important. Il importe de parvenir à un équilibre entre l'accès à l'énergie nucléaire de tous les Etats et la nécessité de contrôler la prolifération des armes nucléaires. Les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont respecté l'obligation qui leur est faite de ne pas acquérir les armes nucléaires, tandis que les Etats dotés d'armes nucléaires en sont encore à se conformer à leurs obligations concernant l'arrêt de la prolifération verticale et l'adoption de mesures propres à assurer que les avantages tirés de l'application pacifique de l'énergie nucléaire seront mis à la disposition des Etats non dotés d'armes nucléaires, sur une base non discriminatoire.

192. Nous estimons qu'il est temps que les Etats dotés d'armes nucléaires, s'ils souhaitent que le Traité sur la non-prolifération soit efficace, œuvrent sérieusement pour s'acquitter des obligations découlant du Traité. Ils doivent prendre des mesures efficaces permettant de réduire la course aux armements nucléaires et, en même temps, encourager concrètement la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

193. Depuis sa création, l'AIEA a joué un rôle majeur à la fois en vérifiant la prolifération des armes nucléaires au moyen de son système de garanties et en servant de catalyseur pour favoriser la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons qu'à l'avenir l'Agence continuera de s'acquitter efficacement de ce rôle. Ma délégation appuie pleinement le système de garanties et voudrait qu'il soit rigoureusement respecté et largement appliqué. Nous attachons une importance égale au rôle de l'Agence dans le domaine de la coopération internationale pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. A cet égard, nous exprimons notre satisfaction du fait que la question de la sécurité des approvisionnements est devenue le centre de l'attention de l'Agence. Nous espérons que le comité nouvellement établi sur la sécurité des approvisionnement pourra, grâce à un dialogue constructif entre les fournisseurs et les bénéficiaires, aboutir à des solutions propres à restaurer la confiance et à étendre l'utilisation de l'énergie nucléaire pour régler les problèmes énergétiques mondiaux.

194. Un autre aspect du rôle de l'AIEA dans la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a trait à l'assistance technique. Ma délégation estime que le programme d'assistance technique de l'Agence est vital pour les pays en développement qui cherchent à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

195. C'est pour cette raison que nous sommes inquiets devant la disproportion existant entre le programme et les besoins croissants des pays en développement. Nous sommes également inquiets du fait que ce programme continue d'être financé par des ressources extrabudgétaires. Nous aimerions que le programme d'assistance technique fasse partie du budget régulier de l'Agence. Nous estimons que cela permettrait d'aboutir à la stabilité requise pour

que l'Agence établisse un programme à long terme mieux adapté aux besoins des pays en développement.

196. Les pays en développement ont un enjeu important dans l'AIEA. Il serait donc opportun que leur représentation soit accrue au Conseil des gouverneurs de l'Agence, de même que dans son secrétariat, et tout particulièrement dans le corps d'inspection.

197. La coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire abordera, nous l'espérons, une phase nouvelle grâce à la tenue de la Conférence des Nations Unies consacrée à cette question. L'Egypte, en sa qualité de membre du Comité préparatoire de la Conférence, n'épargnera aucun effort pour assurer la préparation adéquate de cette conférence. A cette fin, nous estimons que le Comité préparatoire devrait se réunir deux fois en 1982, afin de se consacrer à l'élaboration d'une déclaration et d'un programme d'action devant être adoptés par la Conférence. Ma délégation estime également que la préparation de la Conférence, de même que la Conférence elle-même, devraient s'inspirer des principes figurant dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale si l'on veut que la Conférence s'acquitte efficacement de son rôle dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

198. Face au besoin impérieux d'établir un programme énergétique à long terme pour assurer son développement économique, l'Egypte s'est lancée dans un programme d'énergie nucléaire pour produire l'électricité nécessaire. A cette fin, en février de cette année, nous avons ratifié le Traité sur la non-prolifération, et, en juin de cette année, nous avons conclu un accord de garanties avec l'AIEA. Nous avons conclu des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays en vue de la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous attendons donc avec impatience la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et nous espérons que la Conférence permettra d'établir un régime qui régira de façon constructive et équitable la coopération internationale dans ce domaine.

199. L'Egypte est l'un des auteurs du projet de résolution A/36/L.11. Nous espérons que ce texte sera largement appuyé, et ce dans l'intérêt des futures utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et au profit de tous. Par ailleurs, nous estimons que le projet de résolution A/36/L.10 devrait également être adopté, en dépit du fait que plusieurs aspects importants pour les pays en développement n'y sont pas traités. Nous espérons que les besoins des pays en développement seront satisfaits dans un proche avenir, notamment au cours de la Conférence internationale qui doit avoir lieu en 1983, comme cela a été souligné dans le débat qui a eu lieu ici aujourd'hui.

200. M. ŠILOVIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons étudié avec soin le rapport annuel de l'AIEA sur ses activités en 1980. La déclaration du Directeur général de l'Agence; M. Eklund, nous a permis de mieux comprendre les importantes questions traitées dans ce rapport.

201. Comme ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer ses vues sur le rapport du Comité préparatoire en présentant le projet A/36/L.11 à la 50<sup>e</sup> séance, je vais me limiter cet après-midi à faire quelques observations sur le rapport de l'Agence.

202. Je voudrais tout d'abord rendre un hommage bien mérité à M. Sigvard Eklund et lui exprimer la gratitude de ma délégation pour ses activités exceptionnelles et ses efforts inlassables au cours des 20 années où il a été Directeur général de l'Agence. Nous lui présentons tous nos vœux de succès pour l'avenir. A son successeur, M. Blix, nous adressons nos félicitations et nos bons vœux.

203. Mon pays, comme presque tous les autres pays aujourd'hui, notamment les pays en développement, attache une grande importance aux questions du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi qu'à l'élimination de tous les problèmes qui entravent la promotion de la coopération internationale dans ce domaine. En tant que membre de l'AIEA et membre de son conseil des gouverneurs au cours de son dernier mandat de deux ans, la Yougoslavie a contribué au mieux de ses capacités aux travaux de l'Agence. Nous appuyons pleinement les activités de l'Agence, notamment les activités portant sur la promotion de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et son assistance aux pays en développement pour accélérer leurs programmes d'énergie nucléaire qui visent à répondre à leurs besoins énergétiques aigus et urgents en ce qui concerne leur développement.

204. La coopération dans tous les domaines entre l'Agence et la Yougoslavie a été fructueuse. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Agence pour l'assistance technique fournie au cours de la construction de la première centrale nucléaire yougoslave. Nous espérons que cette coopération se poursuivra avec succès dans l'avenir.

205. A cette occasion, je voudrais féliciter le Directeur général et le secrétariat de l'Agence pour le travail qui a été fait en 1980 et dont les résultats sont traités dans le rapport. Passant en revue toutes les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée, le rapport signale très clairement l'importance croissante de l'application de l'énergie nucléaire dans de nombreux domaines de l'activité de l'homme, ainsi que les problèmes connexes et les moyens de les résoudre.

206. Comme dans les années antérieures, le rapport souligne le fait qu'une expansion majeure et constante de l'énergie nucléaire est indispensable pour le bien-être économique futur de tous les pays, notamment des pays en développement. La crise énergétique actuelle rend ce fait exceptionnellement pertinent. A cette fin, il est nécessaire d'accorder une attention constante à la question de la sécurité nucléaire, élément qui se trouve dans le programme d'action de l'Agence. A cet égard, un événement important en 1980 a été la convocation par l'Agence de la Conférence internationale sur les questions actuelles de sûreté des centrales nucléaires, qui a eu lieu à Stockholm, et qui a abouti à la conclusion qu'il n'y a pas de facteur inhérent à la sécurité qui limite l'utilisation et le développement de l'énergie nucléaire. En même temps, la Conférence a souligné combien il est important d'améliorer la formation du personnel et de l'équipement de contrôle, et nous sommes d'accord à ce sujet.

207. A la lecture du rapport, on constate que l'Agence a joué, en 1980, un rôle actif dans le domaine du contrôle, et qu'un nombre accru de pays ont accepté les garanties de l'Agence. En principe, nous appuyons les efforts déployés pour placer toutes les installations nucléaires, sans exception, sous le contrôle de l'Agence, étant donné que c'est là le seul moyen d'éliminer les soupçons, justifiés ou non, concernant la mise au point de programmes nucléaires à des fins militaires dans un certain nombre de pays. Les renseignements portant sur la capacité nucléaire des régimes agressifs d'Afrique du Sud et d'Israël exigent que de nouveaux efforts soient faits à cet égard. Par ailleurs, le système de garanties ne peut être largement accepté que s'il est non-discriminatoire et approuvé sur le plan international. Les efforts pour empêcher la prolifération des armes nucléaires ne devraient pas servir de prétexte pour refuser aux Etats leur droit d'acquiescer et de mettre au point la technologie nucléaire à des fins pacifiques. C'est là le rôle le plus important de l'Agence et c'est la méthode à adopter en ce qui concerne les mesures de garanties et les dispositions connexes.

208. Malheureusement, les événements bien connus survenus au mois de juin de cette année ont constitué une grave menace pour le système de garanties de l'Agence et ont sapé la confiance dans ce système. L'attaque militaire israélienne contre le réacteur de recherche de l'Iraq était non seulement un acte d'agression totalement injustifié, pour lequel Israël a été condamné par toute la communauté internationale, mais aussi une attaque contre le système de garanties de l'Agence, le système de coopération internationale et la confiance, en général.

209. Mon pays attache une grande importance à la mise en place du Comité de la sécurité des approvisionnements et estime que les questions étudiées, c'est-à-dire les voies et moyens permettant d'assurer la fourniture de matières nucléaires, d'équipement et de technologie, sur une base prévisible et à long terme, revêtent une importance vitale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire. Nous espérons que ce comité parviendra rapidement à des résultats concrets.

210. Le problème de l'assistance technique est, pour les pays en développement, l'un des aspects essentiels des activités de l'Agence. Pour ces pays, le rapport entre l'assistance technique, d'une part, et les activités de réglementation de l'Agence, d'autre part, n'est toujours pas satisfaisant. Nous soutenons les tentatives de l'Agence pour parvenir à un plus grand degré de prévisibilité des ressources pour l'assistance technique, grâce à une planification à long terme de ses fonds qui permettrait ainsi aux pays bénéficiaires d'établir des plans longterm à l'avance. Nous espérons que les propositions fondées des pays en développement visant à inclure les fonds d'assistance technique dans le budget ordinaire de l'Agence seront acceptées et que leur niveau sera approximativement le même que celui des dépenses de l'Agence pour les mesures de garanties.

211. La Yougoslavie appuie pleinement la demande faite pour qu'il soit remédié à la disproportion actuelle dans la représentation au Conseil des gouverneurs de l'Agence, et que soit assurée une répartition géographique plus équitable qui conduira à une représentation accrue des pays en développement. Nous appuyons également la demande d'une représentation plus équitable des pays en développement au secrétariat de l'Agence, notamment en ce qui concerne les postes supérieurs où cette disproportion est la plus ressentie.

212. En terminant, je voudrais exprimer notre reconnaissance à l'Agence pour les travaux qu'elle a accomplis et les résultats qu'elle a enregistrés. Nous espérons très sincèrement qu'à l'avenir l'Agence en obtiendra encore davantage, notamment dans le domaine de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde.

213. M. MENZIES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Dans sa déclaration, à la 50<sup>e</sup> séance, le Directeur général de l'AIEA a attiré de façon très précise l'attention de l'Assemblée générale sur la gamme très étendue des activités de l'Agence qui sont décrites dans le rapport annuel. Le Directeur général et le secrétariat de l'Agence doivent être félicités pour leur attachement inlassable et leur contribution à l'efficacité de l'Agence et de ses programmes.

214. Le rapport reconnaît le rôle crucial de l'AIEA, conformément à son statut, dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et souligne l'importance de ses nombreuses responsabilités, tout particulièrement en ce qui concerne l'assistance technique, les garanties et la sécurité nucléaire. Nous relevons que le Comité de la sécurité des approvisionnements se réunit cette semaine à Vienne, et nous espérons que les progrès dans ses travaux contribueront notablement au succès de la Conférence des

Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de 1983.

215. L'Agence est chargée d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie nucléaire en faveur de la paix, de la santé et de la prospérité dans le monde entier. Le Canada est heureux de relever que l'AIEA met l'accent sur des projets conçus en raison de leurs incidences économiques et sociales considérables. Nous avons relevé également avec satisfaction que l'assistance technique fournie par l'Agence aux pays en développement s'était encore accrue de façon substantielle.

216. Le Canada estime que les activités de garanties de l'Agence sont essentielles à la promotion d'un régime efficace de non-prolifération, concerté sur le plan international, et nous continuerons d'appuyer fermement ces efforts. Nous nous félicitons qu'à nouveau, en 1980, les matières nucléaires placées sous garanties de l'Agence soient « restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou [aient] été comptabilisées par ailleurs de manière satisfaisante ». Cependant, si l'on veut que la confiance subsiste, il faut que l'Agence continue d'accroître l'efficacité de ses garanties, compte tenu des derniers progrès technologiques.

217. Pour terminer, je voudrais faire écho aux nombreux hommages rendus à M. Eklund et présenter nos bons vœux à son successeur, M. Hans Blix. L'Agence doit relever de nombreux défis, mais elle peut compter sur l'appui entier du Canada.

218. M. LIDGARD (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : On dit communément que l'AIEA a trois importants domaines d'activité que l'on peut définir comme suit : les « garanties », la « coopération » technique et la « sûreté nucléaire ».

219. La première de ces activités, les garanties, signifie que l'énergie nucléaire doit être utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Je suis heureux de constater que le rapport annuel de l'Agence pour 1980 confirme, comme les années précédentes, que les matières nucléaires placées sous les garanties de l'Agence sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou ont été comptabilisées par ailleurs comme telles. Toutefois, en même temps, nous ne sommes tous que trop conscients que cela ne signifie pas que le régime de non-prolifération, que le système des garanties est censé défendre, ne présente pas de problèmes politiques graves. C'est en fait le contraire qui est le cas.

220. Au mois de juin de cette année, le système des garanties a été défié par un pays qui ne soumet pas toutes ses activités nucléaires aux garanties internationales. Lorsque les bombardiers israéliens ont attaqué le réacteur de recherche près de Bagdad, c'était là non seulement un acte illégal d'agression, mais aussi l'expression d'un manque de confiance dans le système de garanties de l'AIEA. Mon pays, bien entendu, ne saurait accepter un tel acte, de même qu'il n'accepte pas non plus l'affirmation selon laquelle le système des garanties n'est pas à la hauteur du rôle qui lui a été assigné. La seule réaction justifiable doit être de nous demander ce qui doit être fait encore pour améliorer l'efficacité du système. La Suède appuie pleinement le système des garanties de l'AIEA et est disposée à participer activement à tous les efforts pouvant mener à un renforcement de ce système et à des garanties supplémentaires contre la prolifération des armes nucléaires.

221. Un pas dans cette voie a déjà été reconnu à maintes reprises, à savoir l'application des garanties de l'AIEA à toutes les installations nucléaires sur le territoire d'Etats non dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'aux installations civiles dans les Etats dotés d'armes nucléaires. Il n'y a aucune raison valable de ne pas accepter ces garanties complètes. J'ai déjà fait mention d'Israël comme étant un des pays ne souscrivant pas à ces garanties globales. Il y en

a plusieurs autres. Si nous voulons effectivement décourager une plus ample prolifération des armes nucléaires qui, sans aucun doute, comporterait de graves dangers pour la paix régionale et internationale, il est essentiel que tous les Etats ne possédant pas d'armes nucléaires prennent maintenant des mesures pour étendre les garanties de l'Agence à tous les matériaux nucléaires qu'ils possèdent.

222. Une autre mesure qui a une relation toute particulière avec l'attaque contre le réacteur iraquien est l'interdiction d'attaques militaires sur des installations nucléaires civiles. Le Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 concernant le respect des droits de l'homme dans les conflits armés contient des restrictions sur les attaques militaires contre les centrales nucléaires. Ce protocole a été ratifié par 20 nations. L'attaque du mois de juin indique de toute évidence la pertinence de ce protocole et la nécessité qu'il soit largement appuyé. Une interdiction élargie a été proposée par mon gouvernement en vue de son inclusion dans le projet de convention internationale interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques qui est maintenant en cours d'étude au Comité du désarmement. Cette proposition a recueilli un très large appui et nous espérons qu'elle deviendra bientôt la base d'une action positive.

223. J'en viens maintenant au deuxième grand domaine des activités de l'AIEA, à savoir la coopération technique, et je me bornerai à exprimer notre satisfaction de l'issue des conversations officieuses sur ce sujet à la récente Conférence générale de l'Agence. Tous les membres de l'Agence sont maintenant conscients de l'importance qu'il convient d'attacher à cette tâche et de la nécessité d'un financement prévisible et suffisant. Pour le financement de ce programme de coopération technique, de même que pour son budget ordinaire, l'Agence applique déjà les méthodes de planification indicative à moyen terme. Ces méthodes fournissent une bonne base pour faire de nouveaux progrès dans ce domaine.

224. Je voudrais dire que mon gouvernement appuie les propositions faites en vue d'un rôle plus étendu de l'AIEA dans le domaine des sources de remplacement en matière d'approvisionnement énergétique. Un centre de recherche dans le cadre de l'AIEA pourrait contribuer au développement de nouvelles techniques dans ce domaine d'une importance particulière pour les pays en développement, comme l'a souligné la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981.

225. La troisième activité importante de l'AIEA est la sécurité nucléaire. Mon pays se félicite grandement du fait que l'Agence accorde une attention accrue à cette question d'une importance fondamentale, qui doit être traitée de manière appropriée si l'on veut que l'énergie nucléaire joue un rôle important pour résoudre la crise énergétique dans le monde. Au cours de la période traitée dans le rapport annuel, la Suède a accueilli la Conférence internationale sur les questions d'actualité en matière de sûreté des centrales nucléaires. Mon pays a l'intention de jouer dans l'avenir un rôle actif dans ce domaine.

226. L'Agence joue un rôle fondamental dans les efforts multilatéraux visant à mettre à la disposition de toutes les nations du monde l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La création du Comité de la sécurité des approvisionnements et de groupes d'experts sur le stockage international du plutonium et la gestion internationale du combustible irradié sont des exemples qui témoignent du dynamisme de l'Agence et de sa présence active dans des domaines d'importance pour le développement ultérieur du potentiel de l'énergie nucléaire en ce qui concerne toutes les parties du cycle du combustible.

227. Ce succès est dû dans une très grande mesure à M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence depuis 20 ans. Avec le concours de son personnel qualifié, il est parvenu à faire de l'AIEA la seule organisation internationale responsable de la promotion et des garanties des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pendant ses nombreuses années de service international, M. Eklund s'est révélé comme l'administrateur habile d'une importante institution et comme un diplomate rompu aux réalités politiques auxquelles l'Agence a dû faire face.

228. Enfin, je voudrais dire que mon pays a été très honoré par toutes les expressions d'appréciation qui ont été aujourd'hui adressées à mon compatriote, M. Eklund, pour les services éminents qu'il a rendus à la communauté internationale.

229. M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne, je voudrais remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, de son rapport annuel intéressant et instructif sur les travaux de l'Agence en 1980, ainsi que de l'aperçu fascinant qu'il nous a donné du développement de l'Agence et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au cours des 20 dernières années pendant lesquelles il a été Directeur général de l'Agence. Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur certains problèmes d'actualité mentionnés dans le rapport annuel.

230. Les Dix donnent leur appui total à l'AIEA dans ses importantes fonctions consistant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, tout en protégeant en même temps ces utilisations des risques de prolifération des armes nucléaires. Nous sommes d'avis qu'une disponibilité abondante et continue d'énergie est indispensable au bien-être économique futur de l'humanité. Nous espérons que, parallèlement à d'autres sources d'énergie, l'énergie nucléaire contribuera à cette fin, ainsi qu'à la paix, à la santé et à la prospérité du monde entier. Nous prenons note de l'inquiétude exprimée dans le rapport que le développement de nouveaux programmes d'énergie nucléaire ne répond pas aux prévisions antérieures et qu'un fait majeur est la question de leur acceptation par l'opinion publique. Dans certains pays, cette question fait maintenant l'objet de débats publics intenses.

231. A cet égard, les Etats membres de la Communauté européenne estiment que les activités de l'AIEA dans le secteur de la sécurité nucléaire sont de la plus haute importance. Nous appuyons les travaux accomplis par l'Agence dans l'établissement d'une série de critères de sécurité internationalement acceptés pour les centrales d'énergie nucléaire, ainsi que l'assistance donnée aux Etats membres dans l'application de ces critères.

232. A cet égard, nous relevons avec un intérêt particulier, parmi les résultats de la Conférence internationale sur les questions actuelles de sûreté des centrales nucléaires, à Stockholm, la conclusion selon laquelle « il n'est pas de facteur portant sur la sécurité qui limite l'utilisation et le développement de l'énergie nucléaire ». Nous continuons d'appuyer à cet égard les travaux effectués sous l'égide de l'Agence en vue d'établir un système de stockage international du plutonium, comme cela est prévu dans le statut de l'Agence.

233. Les Etats membres de la Communauté européenne reconnaissent l'importance des programmes de promotion de l'Agence, en particulier la valeur du programme d'assistance technique de l'Agence pour les régions les moins développées du monde. Ils se félicitent de la déclaration figurant dans le rapport selon laquelle les ressources dont dispose l'Agence pour ses activités d'assistance technique en 1980 ont été de 27,3 p. 100 supérieures à celles dont elle a disposé en 1979. Ils se félicitent également que, sur les

10 millions et demi de dollars de contributions volontaires fixées pour 1980, 95 p. 100 de ces contributions ont fait l'objet d'engagements, malgré les restrictions budgétaires graves qui continuent d'affecter tous nos gouvernements. En 1980, il a été fixé pour 1981 un objectif de 13 millions de dollars, pour 1982 un objectif, plus élevé encore, de 16 millions de dollars et pour 1983, le chiffre a été fixé à 19 millions de dollars. L'acceptation du concept de chiffres de planification indicatifs a permis d'établir une source plus efficace et plus certaine de fonds pour l'assistance technique. Outre leurs contributions volontaires à ces objectifs, un certain nombre d'Etats membres de la Communauté ont mis à la disposition de l'Agence d'autres sources considérables de fonds, de même qu'ils ont apporté une assistance en nature.

234. Les 10 Etats membres de la Communauté continueront de donner leur ferme appui au programme d'assistance technique de l'Agence et, à cette occasion, ils réaffirment leur conviction que la prévision de ressources assurées pour l'assistance technique, afin de financer un nombre maximal de projets techniquement viables, peut être assurée par des contributions volontaires.

235. Les Dix tiennent à faire savoir combien ils apprécient le rôle joué par l'Agence dans l'application de la science nucléaire à l'agriculture et à la médecine, spécialement dans l'intérêt des pays en développement. Nous voudrions, une fois de plus, souligner le rôle important joué par le Centre international de physique théorique de l'AIEA, à Trieste. Nous nous félicitons également de la coopération du PNUD au financement des projets de l'AIEA.

236. Les Dix tiennent à répéter qu'ils appuient au maximum l'acceptation des garanties de l'AIEA par tous les Etats Membres pour toutes leurs activités nucléaires à des fins pacifiques. Nous saisissons cette occasion pour affirmer, une fois encore, notre confiance dans le système international de garanties et pour répéter, dans ce contexte, notre ferme condamnation de l'agression préméditée et injustifiée d'Israël contre le centre de recherche nucléaire de l'Iraq qui faisait l'objet de garanties adéquates. Nous proclamons le droit de tout Etat Membre de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vertu d'accords efficaces de non-discrimination et de non-prolifération et nous prions instamment tous les Etats de reconnaître et de respecter ce droit.

237. Nous relevons que, dans les Etats non dotés d'armes nucléaires, à la fin de 1980, 98 p. 100 des installations nucléaires portées à la connaissance de l'Agence se trouvaient placées sous garanties de l'Agence et qu'aucun détournement de quantités considérables de matériaux nucléaires à des fins militaires n'a été décelé. Nous nous félicitons vivement que deux des six Etats non nucléaires qui n'avaient pas d'installations placées sous garanties à la fin de 1980 ont depuis lors accepté de placer ces installations sous garanties. L'Egypte a ratifié le Traité sur la non-prolifération et a conclu avec l'Agence un accord de garanties pertinent. L'Espagne a conclu avec l'Agence des accords plaçant sous garanties le reste de ses installations nucléaires. Nous espérons vivement que les quatre pays qui figurent encore sur la liste suivront cet exemple. Nous estimons qu'il est extrêmement important, pour l'expansion continue du commerce nucléaire et le développement de l'énergie nucléaire pour répondre aux besoins énergétiques du monde, que l'Agence continue à être à même d'affirmer, sur la base d'accords de vérification internationaux, que pareil détournement n'a pas eu lieu dans une installation sous garanties.

238. Nous nous félicitons des travaux constructifs engagés par le Comité de la sécurité des approvisionnements. Nous nous félicitons également de la façon positive dont le

Comité, sous la très habile direction de son bureau, n'a cessé de rechercher un consensus. Nous continuerons de jouer totalement notre rôle dans les délibérations du Comité. Nous pensons que celui-ci offre le meilleur moyen, pour les Etats fournisseurs comme pour les Etats bénéficiaires, de travailler sur une base plus stable et plus prévisible pour le commerce nucléaire international.

239. Enfin, au nom des 10 pays de la Communauté européenne, je voudrais rendre un hommage très vibrant à M. Eklund au moment de son départ à la retraite après plus de 20 ans de services comme Directeur général de l'Agence. Nous pensons que cela représente un mandat d'une durée record à la tête d'une organisation de la famille des Nations Unies. Le fait qu'il a été prié de demeurer à son poste pendant cinq périodes successives de quatre ans est une preuve de la confiance que la communauté internationale avait en lui. Sous sa direction, l'Agence internationale a acquis une haute réputation parmi les organisations internationales en raison de l'efficacité avec laquelle elle a accompli sa tâche. Les objectifs économiques et techniques consistant à accélérer et à étendre la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité à travers le monde sont inextricablement liés aux objectifs politiques consistant à prévoir un système de garanties pour vérifier que cette énergie n'est pas mal utilisée. Nous sommes profondément reconnaissants à M. Eklund pour son habileté et la patience avec laquelle il a accompli cette tâche difficile et complexe et nous lui offrons nos meilleurs vœux pour sa retraite.

240. M. ERSUN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer notre profonde gratitude à M. Eklund, directeur général de l'AIEA, pour le travail remarquable qu'il a effectué. Les résultats brillants obtenus par M. Eklund dans ce domaine constituent sans aucun doute la base même de futurs efforts internationaux en faveur d'un accroissement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde. Nous souhaitons également la bienvenue au compatriote et successeur de M. Eklund, M. Hans Blix, et nous lui présentons tous nos vœux de succès dans l'accomplissement de sa tâche.

241. En vérité, la présentation faite à la 50<sup>e</sup> séance par M. Eklund du rapport de l'Agence de l'AIEA à l'Assemblée générale sera considérée comme la contribution la plus précieuse à la compréhension des problèmes actuels relatifs à l'énergie nucléaire et à ses avantages futurs pour l'humanité. Dirigée par M. Eklund, l'Agence a été pendant ces 20 dernières années le centre des activités nucléaires internationales et il n'est pas besoin de rappeler ici son importance croissante.

242. Le Gouvernement turc attache une importance considérable aux travaux de l'AIEA en tant qu'instrument de coopération internationale couronnée de succès dans le domaine de l'énergie nucléaire.

243. C'est un fait bien établi que la prévention de la diffusion des armes nucléaires est intimement liée à la survie de l'humanité. Mais on ne saurait guère parler d'un large consensus sur l'absolue nécessité de promouvoir une utilisation accrue de l'énergie nucléaire dans la vie socio-économique des nations.

244. De l'avis du Gouvernement turc, cette controverse devient de plus en plus un anachronisme à l'égard des besoins croissants en énergie de la communauté mondiale dans son ensemble et en particulier de ceux des pays en développement qui ne possèdent pas de ressources en combustibles fossiles. Compte tenu du fait que, vers la fin de ce siècle, les ressources en combustibles fossiles auront une part en diminution constante dans la production d'énergie, les nations n'auront pas d'autre choix que de compter sur l'énergie nucléaire. Ainsi, les deux aspects du dévelop-

pement de l'énergie nucléaire, à savoir le danger de la prolifération des armes nucléaires et le besoin croissant de produire de l'énergie pour le développement social et économique, devraient être considérés comme étant d'importance égale. Il est évident qu'à l'échelle mondiale la pénurie de ressources en énergie et les besoins croissants de la population mondiale auront des effets très perturbateurs sur l'ordre international existant et pourraient, à court terme, créer des dangers très graves pour tous les Etats.

245. Nous estimons que ni les mesures unilatérales, ni les pratiques discriminatoires d'un groupe d'Etats ne peuvent contrecarrer d'une manière appropriée ce danger. A notre avis, le seul moyen de prévenir une évolution aussi dangereuse de la situation serait une coopération internationale efficace. A cette fin, il faut tout faire, d'une part, pour renforcer l'AIEA, et, d'autre part, pour établir un nouveau consensus international sur les moyens pratiques de répondre aux besoins légitimes de toutes les nations en matière d'énergie nucléaire.

246. Au cours de la période couverte par le rapport annuel de l'AIEA, des événements importants ont eu lieu. La création du Comité de la sécurité des approvisionnements, la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>2</sup>, la conclusion des travaux sur l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et la décision de l'Assemblée générale de réunir en 1983 la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire représentent, à notre avis, les événements les plus importants à cet égard.

247. Pour ce qui est du travail du Comité de la sécurité des approvisionnements, qui est actuellement en cours, nous espérons qu'il sera possible d'obtenir certains résultats préliminaires avant 1983 afin de fournir une base nécessaire à des discussions utiles. Pour ce qui est de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, je ne voudrais pas insister sur l'absence de consensus à cette conférence. Néanmoins, je dois dire que le nombre croissant des Etats non dotés d'armes nucléaires qui, à l'heure actuelle, sont parties au Traité, est la preuve de la prise de conscience croissante des dangers que représentent les armes nucléaires. A cet égard, comme cela a été déclaré dans le Document final [*résolution S-10/2*] adopté par consensus lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale — la première consacrée au désarmement —, les puissances nucléaires ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Comme cela est le cas pour l'écrasante majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires, la Turquie a fait un choix politique délibéré concernant les dangers de la prolifération des armes nucléaires. Mais je dois également signaler que les préoccupations légitimes face au caractère discriminatoire de ce traité ne peuvent être éliminées que grâce à des progrès concrets et constants dans le domaine du processus de négociation du contrôle des armes nucléaires. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que la Turquie a signé le Traité sur la non-prolifération il y a 10 ans, mais le processus de ratification — nécessaire pour une totale participation — a été retardé à cause d'une lourde bureaucratie parlementaire et ce processus n'a été mené à bien que l'année dernière.

248. A la suite des travaux de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, la conclusion a été qu'il n'existait « aucun moyen technique de prévenir la prolifération ». Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que de concentrer nos efforts sur l'amélioration constante du système de garanties de l'Agence. Afin de réduire les divergences de vues entre les diverses parties, le renforcement de

l'AIEA devrait reposer sur les efforts communs entrepris sur le plan institutionnel par le Comité de la sécurité des approvisionnements, et se faire dans des domaines tels que le stockage international du plutonium et la gestion internationale du combustible irradié.

249. Quant à la convocation de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en 1983, ma délégation n'a pu étudier le projet de résolution A/36/L.11 qui n'a été distribué qu'hier et nous n'avons toujours pas reçu d'instructions d'Ankara. Néanmoins, je dois dire que nous partageons pleinement les préoccupations des auteurs pour que le plus grand soin soit pris lors des préparatifs de cette importante conférence et que nous contribuerons aux travaux préparatoires dans un esprit constructif.

250. M. Eklund a signalé à la 50<sup>e</sup> séance qu'au début des années 60 il n'y avait que quelques petites centrales nucléaires en fonctionnement dans certains pays. Puis il a dit qu'à la fin de l'année dernière 253 réacteurs de puissance étaient en fonction dans 22 Etats membres de l'AIEA. Soyons donc réalistes et imaginons la situation qui se présentera à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Nous estimons toujours que l'évolution inévitable de l'énergie nucléaire pourrait s'accompagner d'efforts internationaux de coopération appropriés afin de créer un monde moins troublé grâce aux progrès techniques de toutes les nations sans exception.

251. La délégation turque présentera ses vues sur le point 130 de l'ordre du jour, intitulé « Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales », lorsque cette question sera examinée demain par l'Assemblée générale.

252. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler que, conformément à la décision 34/101 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent se limiter à 10 minutes et que les représentants doivent intervenir de leur place.

253. M. TARI (Israël) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse à la suite d'un certain nombre d'interventions qui ont eu lieu au cours de ce débat. Divers représentants se sont complaisamment étendus sur l'opération effectuée contre le réacteur Osiraq. La question du réacteur Osiraq est inscrite au point 130 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui sera débattu à partir de demain. Elle n'avait en aucun cas à être introduite dans la discussion sur le rapport de l'AIEA. Un tel amalgame porte sérieusement atteinte à toute discussion constructive du sujet véritable qui nous était soumis. Il apparaît que certaines délégations n'ont pu résister à la tentation de renouveler leurs attaques débridées et diffamatoires contre l'Etat d'Israël. Nous ne pouvons que nous élever vigoureusement une fois de plus contre ce procédé. Quant à la substance des propos tenus à l'encontre d'Israël par rapport à l'opération Osiraq, la délégation israélienne y répondra en détail au cours du débat consacré à ce sujet par l'Assemblée générale à partir, donc, de demain.

254. M. AL-ZAHAWI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant du régime de Tel-Aviv a protesté et s'est élevé contre le fait qu'un certain nombre de représentants qui ont pris la parole sur le point 14 de l'ordre du jour ont mentionné l'attaque aérienne sans précédent commise par Israël contre l'installation nucléaire irakienne. Il a prétendu que cette question n'avait rien à voir avec le point que nous examinons. Je voudrais rappeler au repré-

sentant du régime de Tel-Aviv que la communauté internationale a déjà reconnu que l'attaque avait un rapport direct avec l'AIEA. Je voudrais en particulier mentionner la résolution 487 (1981), au paragraphe 3 de laquelle le Conseil de sécurité

« *Estime en outre* que ladite attaque constitue une grave menace pour tout le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur lequel repose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

255. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, également dans sa résolution adoptée le 12 juin 1981, était

« *Conscient* que, outre qu'il affecte la paix et la sécurité dans la région, cet acte militaire traduit une nette méconnaissance du régime de garanties de l'Agence et du Traité sur la non-prolifération et qu'il pourrait gravement porter atteinte à la mise en valeur de l'énergie atomique à des fins pacifiques,

« *Profondément* préoccupé par les graves conséquences d'une telle attaque militaire contre les installations nucléaires pacifiques d'un Etat Membre<sup>7</sup>. »

256. La Conférence générale de l'AIEA, dans sa résolution adoptée le 26 septembre 1981, a déclaré ce qui suit :

« *Considère* que l'acte israélien d'agression contre les installations nucléaires irakiennes placées sous garanties constitue une attaque contre l'Agence et son régime de garanties, qui constitue le fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>8</sup>. »

Cela ne plaît peut-être pas au représentant d'Israël, mais tels sont les faits. C'est ce sur quoi s'est déjà prononcée la communauté internationale.

257. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée qu'un certain nombre de délégations ont demandé, officiellement, d'avoir plus de temps afin d'obtenir des instructions de leurs gouvernements au sujet des amendements contenus dans le document A/36/L.12. Conformément à l'article 78 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le vote sur le projet de résolution A/36/L.10 et les amendements y afférents est donc renvoyé à demain matin. Le vote aura lieu en tant que deuxième point inscrit pour la séance du matin après que l'Assemblée aura entendu les orateurs inscrits au titre du point 130 de l'ordre du jour. J'ai l'intention de clore la liste des orateurs désirant intervenir sur ce point à 17 heures demain.

258. Pour ce qui est du projet de résolution A/36/L.11, le vote devra être renvoyé à une date ultérieure afin de permettre que d'autres consultations aient lieu sur ce texte aussi bien que sur l'examen de ses incidences financières par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission.

*La séance est levée à 19 h 10.*

#### NOTES

1. Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1980*, Autriche, juillet 1981; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/36/424).

2. Tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980.

3. Pour le compte rendu analytique de cette déclaration, voir GC(XXV) OR.229, par. 6.

4. Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1980*, GC(XXV)/642 et Corr.1 et 2, par. 1.

5. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Séances plénières*, 470<sup>e</sup> séance, par. 79 à 126.

6. Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Résolutions et autres décisions de la Conférence générale, vingt-cinquième session ordinaire*, GC(XXV)/RES/381.

7. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément d'avril, mai et juin 1981*, document S/14532.

8. Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1980*, GC(XXV)/642 et Corr.1 et 2, par. 9.